

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Convocation du : 5 avril 2023 - Affichée le 5 avril 2023
Nombre de membres : Afférents au Conseil : 50 - En exercice : 49
De la délibération DL-2023-21 à DL-2023-39 : Présents : 30 - Procurations : 11
De la délibération DL-2023-40 à DL-2023-63 : Présents : 31 - Procurations : 12

Numéro	Titre	Sens du vote
DL-2023-21	CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU / COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT ET DESIGNATION DE TROIS DELEGUES COMMUNAUTAIRES	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-22	CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION BGE SUD-OUEST / COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-23	ZAC LES CADAUX : CESSIION D'UN TERRAIN (AVENANT N° 26 AU CAHIER DES CHARGES DE CESSIION DE TERRAIN)	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-24	TOURISME : RÉFLEXION SUR UNE NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE MUTUALISÉE À L'ÉCHELLE DU PAYS DE COCAGNE	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-25	BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT : Adoption du compte de gestion 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-26	BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT : Adoption du compte administratif 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-27	BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-28	BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE : Adoption du compte de gestion 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-29	BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE : Adoption du compte administratif 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-30	BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-31	BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : Adoption du compte de gestion 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-32	BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : Adoption du compte administratif 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-33	BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-34	BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : Adoption du compte de gestion 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-35	BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : Adoption du compte administratif 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-36	BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-37	BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Adoption du compte de gestion 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-38	BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Adoption du compte administratif 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-39	BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-40	BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX : Adoption du compte de gestion 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-41	BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX : Adoption du compte administratif 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ

DL-2023-42	BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-43	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX : Adoption du compte de gestion 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-44	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX : Adoption du compte administratif 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-45	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX : Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-46	BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX : Adoption du compte de gestion 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-47	BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX : Adoption du compte administratif 2022	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-48	FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023	APROUVÉE PAR : 40 VOIX POUR 3 VOIX ABSTENTIONS
DL-2023-49	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-50	TAXE GEMAPI 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-51	BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023	APROUVÉE PAR : 40 VOIX POUR 2 VOIX ABSTENTIONS
DL-2023-52	BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-53	BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-54	BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-55	BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-56	BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-57	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-58	BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-59	RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-60	TABLEAU DES EFFECTIFS	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-61	BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LUDOLAC (81500 ST-LIEUX-LES-LAVALUR) : FIXATION DES TARIFS	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-62	SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VAURAI : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION DE LA REVISION	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ
DL-2023-63	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A LAVALUR : SITE D'ACCUEIL PROVISOIRE PENDANT LA FERMETURE DE L'AIRE POUR TRAVAUX DE REHABILITATION	APROUVÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président : M. Gérard PORTES



DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-21

CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COTEAUX DU GIROU / COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT ET DESIGNATION DE
TROIS DELEGUES COMMUNAUTAIRES

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAU	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARI GNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU / COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT ET DESIGNATION DE TROIS DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

(DELIBERATION N° DL-2023-21)

M. le Président explique à l'Assemblée que le lac de la Balerme et le lac du Laragou se situent sur des communes membres des deux Communautés de communes : les communes de Teulat et Garrigues pour la Communauté de communes Tarn-Agout et les communes de Verfeil et Montpitol pour la Communauté de communes des Coteaux du Girou.

Les élus locaux des communes riveraines de ces deux lacs ont créé en 1997 un syndicat de communes devenu par la suite syndicat mixte, dans lequel les deux Communautés de communes étaient, de par leurs compétences respectives en matière touristique, en représentation-substitution de leurs communes membres.

L'objet de ce syndicat était, d'une part, de gérer et entretenir les abords des lacs pour permettre au public de pique-niquer et se promener et, d'autre part, d'accéder aux activités nautiques non motorisées (voile et aviron) qui ont lieu sur les lacs.

La gestion des plans d'eau était, quant à elle, du ressort de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne qui exploitait, dans le cadre d'une concession du Département de Haute-Garonne, les barrages de Balerme et Laragou dont le but est la réalimentation du Girou en période d'étiage et pour lesquels une convention tripartite a été réalisée. A noter que depuis début 2023 la gestion des plans d'eau relève du SMEA (syndicat mixte d'eau et d'assainissement) de Haute-Garonne.

Au vu des moyens alloués au syndicat mixte des bassins de la Balerme et du Laragou, celui-ci a décidé d'arrêter son activité. En conséquence, les deux Communautés de communes ont convenu de créer une entente intercommunale afin de poursuivre les missions antérieurement exercées par ce syndicat.

Cette entente intercommunale a pour objet l'entretien des abords des lacs dédiés aux activités de loisirs (promenade, pique-nique) et permettant l'accès aux activités nautiques qui ont lieu sur les lacs. Il s'agit de :

- L'entretien mécanisé des surfaces hors d'eau.
- L'entretien des espaces aménagés (entretien manuel autour des tables de pique-nique, entretien du mobilier, collecte des poubelles).

Les travaux d'égouttage et d'abattage hors emprise de fauchage ne sont pas compris dans l'entretien.

L'entente intercommunale fonctionne via une Conférence chargée de débattre des questions intéressant l'entente et composée de 6 membres (3 conseillers communautaires pour chaque communauté de communes) désignés par les conseils communautaires.

Les décisions de la Conférence sont notifiées aux deux Communautés de communes et ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par des délibérations concordantes adoptées à la majorité absolue du Conseil communautaire de chacune des deux Communautés de communes.

L'entente intercommunale n'ayant pas la personnalité morale et ne pouvant donc pas conclure de contrat, il est convenu que c'est la Communauté de communes des Coteaux du Girou qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien, les coûts étant ensuite répartis entre les deux Communautés de communes selon les modalités précisées à l'article 6 de la convention qui a été transmise à tous les conseillers communautaires avec la convocation en séance.

Il convient donc d'approuver la convention portant création de l'entente intercommunale entre les 2 Communautés de communes et de désigner 3 délégués communautaires chargés de représenter la Communauté de communes Tarn-Agout au sein de la Conférence de l'entente intercommunale. Il propose de désigner à main levée les Maires des deux communes concernées par les lacs et le Président de la Communauté de communes, soit respectivement : M. Pierre COMOY, Mme Sabine MOUSSON et M. Gérard PORTES.

A noter toutefois qu'afin d'assurer la continuité des missions du syndicat mixte défaillant de l'année 2014 à l'année 2022, la Communauté de communes des Coteaux du Girou a, de par ses compétences statutaires, assuré l'entretien courant des abords des lacs et le ramassage des poubelles représentant un coût total sur 9 ans de 165.825,44 € répartis comme suit : 105.928,73 € pour la Communauté de communes des Coteaux du Girou et 59.896,71 € pour la Communauté de communes Tarn-Agout qu'il convient de régler en une seule fois sur le budget primitif 2023.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5221-1 et suivants et L. 5711-1,
- Vu le projet d'entente intercommunale entre la Communauté de communes des Coteaux du Girou et la Communauté de communes Tarn-Agout pour l'entretien des abords des lacs de la Balerme et du Laragou qui lui a été remis,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- APPROUVE, telle qu'elle est présentée, la création d'une entente intercommunale entre la Communauté de communes des Coteaux du Girou et la Communauté de communes Tarn-Agout pour l'entretien des abords des lacs de la Balerme et du Laragou.

(Page 3/3 - SUITE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023 - OBJET DE LA DELIBERATION : CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU / COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT ET DESIGNATION DE TROIS DELEGUES COMMUNAUTAIRES)

- ACCEPTE de participer au coût des travaux engagés par la Communauté de communes des Coteaux du Girou sur la période de 2014 à 2022 à hauteur de 59.896,71 € inscrits au budget primitif 2023.
- DECIDE de ne pas recourir au vote à bulletin secret et de procéder à la désignation des trois délégués communautaires par un vote à main levée.
- DESIGNE M. Pierre COMOY, Mme Sabine MOUSSON et M. Gérard PORTES chargés de représenter la Communauté de communes Tarn-Agout au sein de la Conférence de l'entente intercommunale.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision, notamment la convention portant création de l'entente intercommunale précitée.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président



Gérard PORTES



Le secrétaire de séance



Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-21

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : CREATION DUNE ENTENTE INTERCOMMUNALE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU / COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT ET DESIGNATION DE TROIS DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-21 CREATION ENTENTE INTERCOMMUNALE CC COTEAUX DU GIROU - CCTA.pdf

Annexes :

1 - Entente intercommunale CC Coteaux du Girou - CCTA.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-21-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-21
CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COTEAUX DU GIROU / COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT ET DESIGNATION DE
TROIS DELEGUES COMMUNAUTARES

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAU	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)



Création d'une entente intercommunale entre la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et la Communauté de Communes Tarn Agout

ENTRE

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou,
Représentée par son Président, M. Daniel CALAS, autorisé par délibération du Conseil
Communautaire en date du 13 avril 2023 à signer la présente convention,

ET

La Communauté de Communes Tarn-Agout,
Représentée par son Président, M. Gérard PORTES, autorisé par délibération du Conseil
Communautaire en date du 11 avril 2023 à signer la présente convention,

PREAMBULE

Le lac de la Balerme et le lac du Laragou se situent sur des Communes membres des deux Communautés de Communes : les communes de Teulat et Garrigues pour la Communauté de Communes Tarn-Agout et les communes de Verfeil et Montpitol pour la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Les élus locaux des Communes riveraines de ces deux lacs ont créé en 1997 un syndicat de communes devenu par la suite syndicat mixte, dans lequel les deux Communautés de Communes sont en représentation substitution de par leurs compétences respectives.

L'objet de ce syndicat était, d'une part, de gérer et entretenir les abords des lacs pour permettre au public de pique-niquer et se promener et, d'autre part, d'accéder aux activités nautiques non motorisées (voile et aviron) qui ont lieu sur les lacs. La gestion des plans d'eau était, quant à elle, du ressort de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne qui exploitait dans le cadre d'une concession du Département de Haute-Garonne, les barrages de Balerme et Laragou dont le but est la réalimentation du Girou en période d'étiage et pour lesquels une convention tripartite a été réalisée.

Au vu des moyens alloués au syndicat mixte des bassins de la Balerme et du Laragou, celui-ci a décidé d'arrêter son activité. En conséquence, les deux Communautés de Communes ont décidé de créer une entente intercommunale afin de continuer les missions antérieurement exercées par ce syndicat.

Article 1 : Objet de l'entente

En application de l'article L 5221-1 du code général des collectivités territoriales, il est constitué une entente intercommunale entre la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et la Communauté de Communes Tarn-Agout.

L'entente intercommunale a pour objet l'entretien des abords des lacs dédiés aux activités de loisirs (promenade, pique-nique) et permettant l'accès aux activités nautiques qui ont lieu sur les lacs de la Balerme et du Laragou. Il s'agit de :

- L'entretien mécanisé des surfaces hors d'eau,
- L'entretien des espaces aménagés (entretien manuel autour des tables de pique-nique, entretien du mobilier, collecte des poubelles).

Les travaux d'élagage et d'abattage hors emprise de fauchage ne sont pas compris dans l'entretien.

Article 2 : Conférence de l'entente

Il est constitué une Conférence de l'entente intercommunale chargée de débattre des questions intéressant l'entente.

Elle est composée de 6 membres soit 3 conseillers communautaires par communauté de communes, élus par leur conseil communautaire respectif.

Article 3 : Fonctionnement de la conférence, prise de décision

La Conférence se réunit au moins une fois par an. Les membres de la conférence sont convoqués par leur communauté de communes respective.

Un représentant de l'Etat, d'une commune, du département, de toute autre collectivité locale ou toute personne extérieure, peut assister sans voix délibérative à une réunion de la Conférence.

La publicité des débats n'est pas obligatoire.

Les décisions de la Conférence sont prises à la majorité absolue des membres inscrits. Elles sont notifiées aux Communautés de Communes membres qui en informent leur conseil communautaire.

Les décisions de la Conférence ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par des délibérations concordantes adoptées à la majorité absolue du conseil communautaire de chacune des Communautés de Communes membres.

Article 4 : Absence de personnalité morale

L'entente intercommunale n'a pas la personnalité morale. Elle ne peut pas conclure de contrat. Elle ne peut pas ester en justice. Elle n'a pas de patrimoine.

TITRE 2 – RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Article 5 : Maîtrise d'ouvrage

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou, compétente en matière de voirie, est désignée comme maître d'ouvrage pour l'entretien des abords des lacs.

Article 6 : Financement

Pour l'entretien mécanisé : le financement des dépenses sera réparti en fonction du prorata des surfaces hors d'eau, conformément au tableau ci-dessous (1).

Pour l'entretien des espaces aménagés (entretien manuel autour des tables, entretien du mobilier, collecte des poubelles) : le financement des dépenses sera réparti proportionnellement au nombre de points de collecte des ordures conformément au tableau ci-dessous (2).

(1)

SITES	* SURFACES	%
BALERME	14ha51a25ca	
TEULAT	7ha95a79ca	54,83%
VERFEIL	6ha55a46ca	45,17%
LARRAGOU	12ha33a21ca	
GARRIGUES	2ha18a44ca	17,71%
MONTPITOL		
VERFEIL	10ha14a77ca	82,29%

* SURFACES : Les surfaces correspondent à l'emprise du gestionnaire actuel du plan d'eau (SMEA) diminuée de la hauteur du plan d'eau normal et de la digue. Cette délimitation est référencée en jaune sur le plan en annexe 1 et 2.

En période d'étiage le gestionnaire du plan d'eau pourra solliciter les services de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou pour un complément d'entretien du plan d'eau si cela s'avère nécessaire.

(2)

SITES	NOMBRE DE POINTS DE COLLECTE	%
BALERME	10	
TEULAT	3	30%
VERFEIL	7	70%
LARRAGOU	13	
GARRIGUES	0	
MONTPITOL		
VERFEIL	13	100%

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou devra, avant paiement, présenter à la Communauté de Communes Tarn Agout un état détaillé des travaux réalisés.

Article 7 : Engagement contractuel préalable

Afin d'assurer la continuité des missions du syndicat défaillant de l'année 2014 à l'année 2022, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a, de par ses compétences statutaires, maintenu l'entretien courant des abords des lacs et le ramassage des poubelles. La Communauté de Communes Tarn Agout, après accord, accepte de participer au coût des travaux engagés conformément au tableau figurant en annexe 3 de la présente convention, et ce, en une seule fois et pour solde de tout compte.

Article 8 : Engagement juridique

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou, maître d'ouvrage, ne pourra conclure d'acte l'engageant juridiquement et ouvrant droit à cofinancement dans le cadre de l'entente intercommunale qu'en application d'une décision de la Conférence intercommunale ratifiée par les conseils communautaires des Communautés de Communes membres.

Article 9 : Moyens humains et matériels

Il est convenu que la Communauté de Communes des Coteaux du Girou ayant la compétence voirie pourra recourir à ses moyens humains et matériels conformément aux dispositions de l'article 5 et, en tant que de besoin, et à des prestataires extérieurs pour assurer le bon fonctionnement de l'entente intercommunale.

TITRE 3 – DUREE ET RESILIATION DE L'ENTENTE

Article 10 : Prise d'effet de l'entente

L'entente intercommunale prendra effet lorsque les conseils communautaires des deux Communautés de Communes membres auront décidé sa création par délibérations concordantes adoptées à la majorité absolue.

Les Communautés de Communes pourvoient à l'élection de leurs membres dans un délai maximal de 3 mois après la création de l'entente.

Article 11 : Durée de l'entente

L'entente est constituée entre les deux Communautés de Communes pour une durée illimitée.

Article 12 : Résiliation d'un commun accord ou de plein droit

Les Communautés de Communes membres peuvent décider d'un commun accord de mettre fin à la présente convention. La résiliation est décidée par délibérations concordantes des conseils communautaires des deux Communautés de Communes adoptées à la majorité absolue. La résiliation prend effet après que chacune des délibérations soit devenue exécutoire.

L'entente prend fin de plein droit si la Conférence des élus ne s'est pas réunie depuis plus de deux ans et qu'une des Communautés de Communes membres demande la résiliation.

En cas de résiliation, les Communautés de Communes membres règlent les conditions juridiques et financières de sortie de l'entente. L'ensemble des sommes régulièrement engagées jusqu'à la résiliation fait l'objet du cofinancement.

TITRE 4 – AVENANT ET LITIGES

Article 13 : Avenants

Il peut être conclu des avenants à la présente convention de création de l'entente intercommunale, approuvés par délibérations concordantes des conseils communautaires des deux Communautés de Communes adoptées à la majorité absolue.

Article 14 : Litiges

Tout litige relatif à la présente convention, à défaut d'accord amiable, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse. Les parties s'engagent toutefois à rechercher un accord amiable au litige.

Fait en deux originaux à _____, le

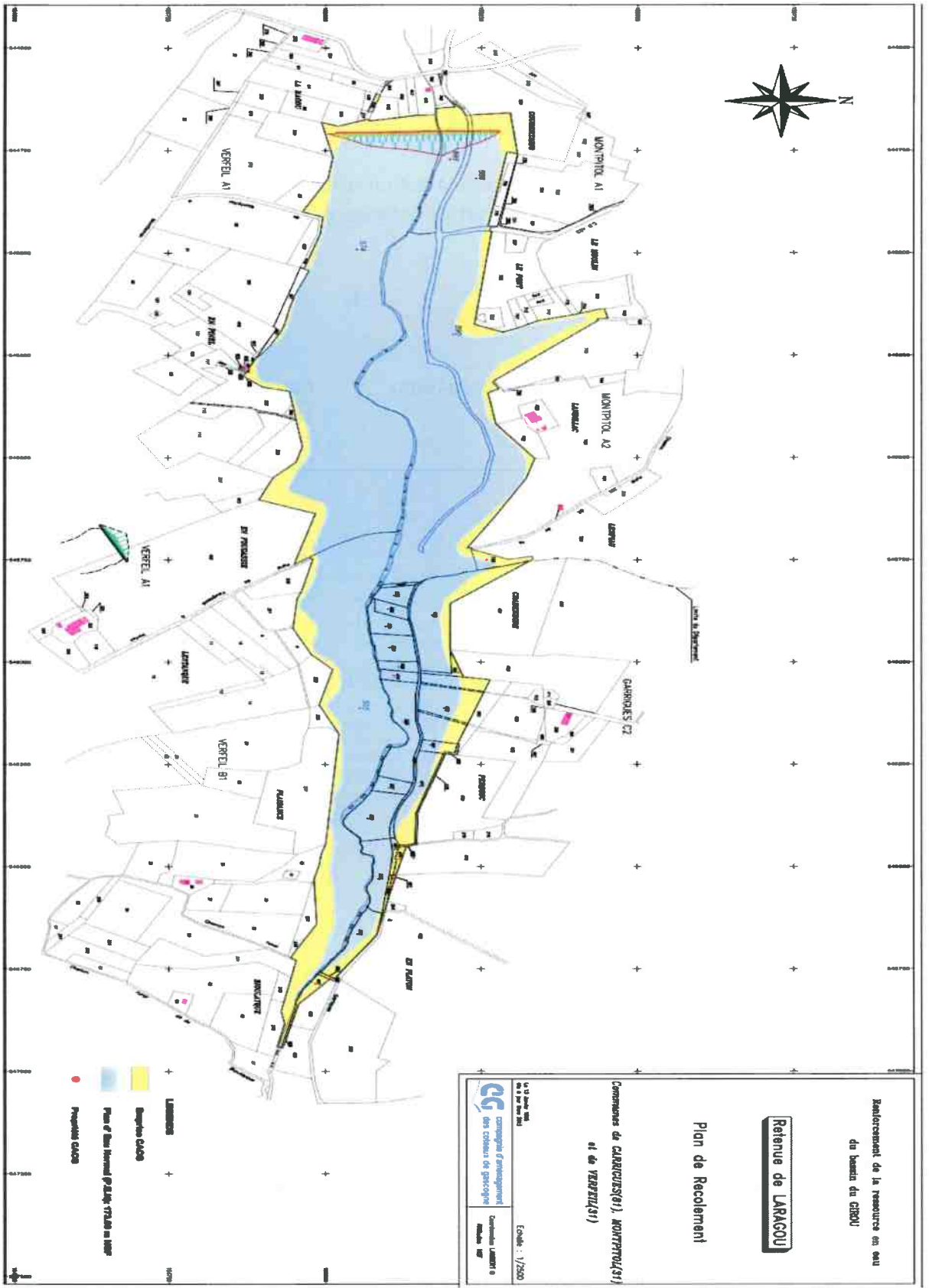
Communauté de Communes des Côteaux du Girou
Le Président,

Communauté de Communes Tarn-Agout
Le Président,

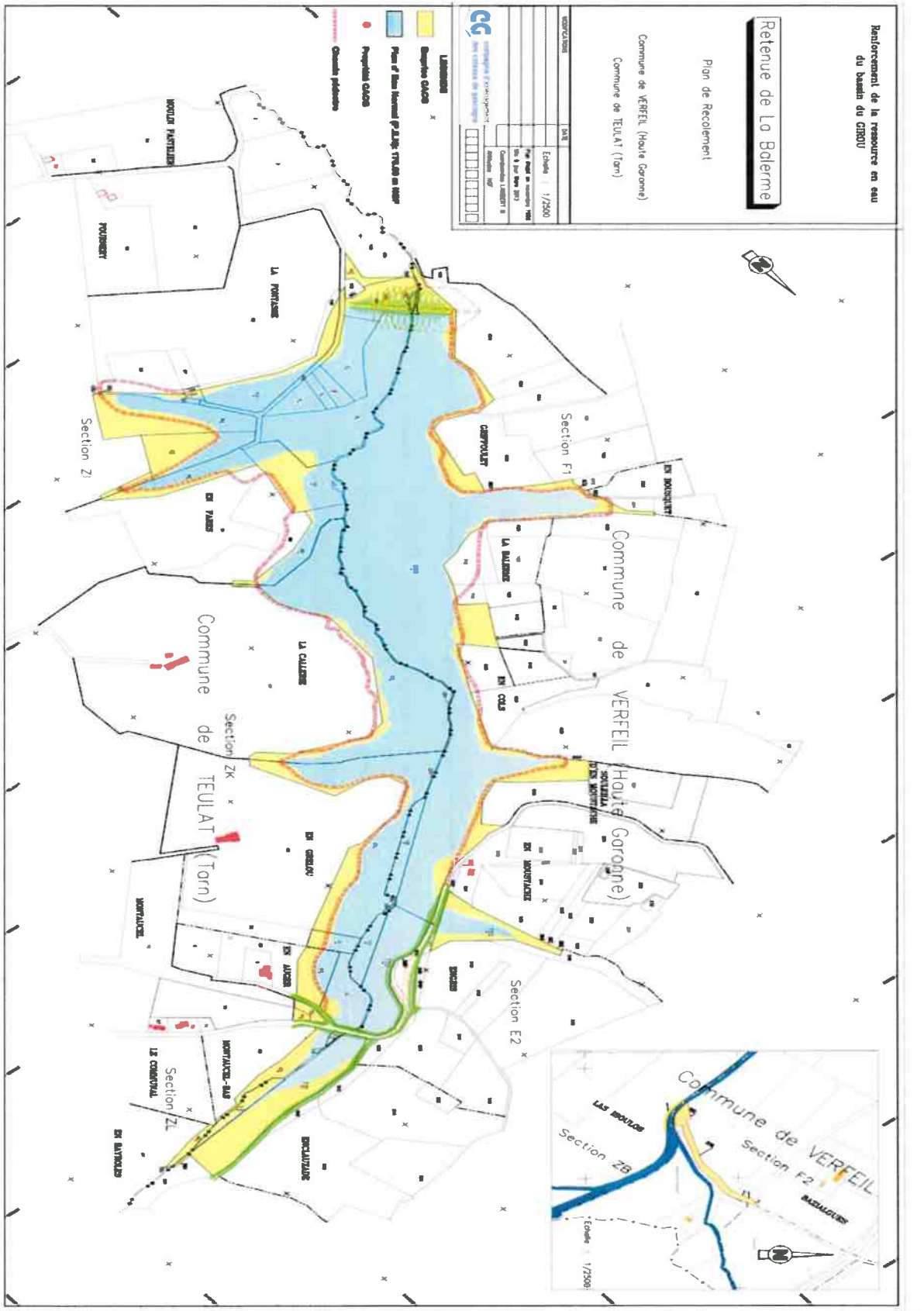
Daniel CALAS

Gérard PORTES

ANNEXE 1



ANNEXE 2



ANNEXE 3

CÔÛT ENTRETIEN MECANISE DES LACS

SITES	Fauchage <small>Quantité surfaces entretenues par le CC CG Coteaux des Girou / CC Tarn-Agout</small>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Totaux
BALERME	14ha51a25ca	7 594,00 €	7 728,00 €	6 552,00 €	7 076,16 €	7 500,00 €	10 728,00 €	11 259,00 €	11 607,26 €	12 191,47 €	82 226,49 €
TEULAT	7ha95a179ca	4 158,67 €	4 237,53 €	3 592,78 €	3 880,20 €	4 112,61 €	5 082,58 €	6 174,18 €	6 354,82 €	6 685,17 €	45 088,73 €
VERFEL	6ha55a46ca	3 425,33 €	3 490,37 €	2 959,22 €	3 195,95 €	3 387,39 €	4 845,32 €	5 085,42 €	5 242,44 €	5 506,30 €	37 137,75 €
LARRAGOU	12ha32a21ca	5 976,00 €	6 240,00 €	8 114,40 €	8 763,55 €	9 289,00 €	11 040,00 €	11 280,00 €	11 280,00 €	11 616,00 €	83 596,95 €
GUARROGUES	2ha18a44ca	1 058,54 €	1 105,30 €	1 437,31 €	1 552,30 €	1 645,37 €	1 955,53 €	1 996,04 €	1 998,04 €	2 057,56 €	14 807,98 €
MONTRITOL-VERFEL		4 917,46 €	5 134,70 €	6 677,09 €	7 211,25 €	7 543,63 €	9 064,47 €	9 281,96 €	9 281,96 €	9 558,44 €	68 790,97 €
Sous total total CTA →		5 217,21 €	5 342,93 €	5 030,09 €	5 432,50 €	5 757,98 €	7 838,21 €	8 172,22 €	8 352,86 €	8 742,72 €	58 886,71 €
Sous total total CCG →		8 342,79 €	8 625,07 €	9 636,31 €	10 407,21 €	11 031,02 €	13 929,79 €	14 357,38 €	14 524,40 €	15 064,75 €	105 928,73 €
total →											165 825,44 €

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-22

CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION BGE SUD-OUEST / COMMUNAUTE DE
COMMUNES TARN-AGOUT

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION BGE SUD-OUEST / COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT**
(DELIBERATION N° DL-2023-22)

M. le Président rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 27 janvier 2021, la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) avait conclu, dans le cadre de sa compétence « développement économique », une convention de partenariat avec l'association BGE SUD-OUEST dont l'objet était de définir en particulier les engagements réciproques des parties pour le développement et la pérennisation des activités de la couveuse d'entreprise du Tarn sur le territoire de la CCTA.

Celle-ci étant arrivée à échéance, il est proposé de reconduire le partenariat entre la CCTA et BGE SUD-OUEST pour l'année 2023 dans les conditions ci-après.

Pour rappel, la couveuse d'entreprise, située au sein de l'Espace intercommunal Sicard Alaman à St-Sulpice-la-Pointe, permet d'accompagner les nouveaux entrepreneurs de façon sécurisée afin de développer des activités pérennes sur le territoire. L'entrepreneur à l'essai teste, dans les conditions les plus proches de la réalité, son projet de création ou de reprise, et ce, dans un cadre juridique adapté en vue de préparer et de réussir son projet professionnel. Outre l'accompagnement en couveuse d'entreprise, BGE SUD-OUEST assure en moyenne 80 accompagnements par an de porteurs de projets sur le territoire (premier niveau d'informations, prise en charge fond de formation : Agefiph, salarié compte personnel de formation).

Le partenariat porte sur le soutien financier de la CCTA pour permettre l'accompagnement de 10 parcours d'entrepreneurs à l'essai ainsi que l'accueil collectif et individuel de 12 à 15 porteurs de projet souhaitant intégrer le dispositif sur le territoire de la CCTA. Pour la réalisation de cette action, la CCTA versera à l'association BGE SUD-OUEST une aide sous forme d'une subvention forfaitaire d'un montant de 15 000 € qui sera versée dans les conditions suivantes :

- Versement d'une avance au plus de 50 % du montant prévisionnel de la participation financière au plus tard au 30/09/2023.
- Le solde, correspondant à 50 % du montant total subventionné, soit 7 500 €, sera versé sur présentation du bilan final d'exécution qualitatif et financier de l'action, au plus tard le 31 mars 2024. Dans l'hypothèse où les 10 parcours prévus n'auraient pas été réalisés, le solde de la subvention sera recalculé et versé au prorata des parcours réellement réalisés.

Il est précisé que, dans le cadre des actions en faveur de la création d'entreprise et du développement de l'emploi sur le territoire, l'association BGE SUD-OUEST sera amenée à animer des dispositifs en direction de la création d'entreprises sur le territoire de la CCTA et notamment : la formation « les Essentiels de la Création », des ateliers d'informations « En Couveuse, Tester, créer, réussir votre entreprise en toute sécurité » ainsi que des séances d'animation du collectif d'Entreprises le BGE Club, et toutes autres propositions de partenariat.

Des rencontres régulières seront également programmées avec le service Développement économique et emploi a minima 1 fois par trimestre afin de faire le point sur l'actualité relevant de la création d'entreprises et les dossiers communs.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-29,
- Vu le projet de convention de partenariat Communauté de communes TARN-AGOUT / Association BGE SUD-OUEST qui lui a été remis,
- Vu l'avis favorable de la commission Développement économique / Emploi en date du 20 mars 2023,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- APPROUVE, telle qu'elle est présentée, la convention de partenariat établie entre l'association BGE SUD-OUEST (3, chemin du Pigeonnier de la Cépière – 31100 Toulouse) et la Communauté de communes TARN-AGOUT pour l'année 2023.
- DECIDE que ce partenariat pourra se poursuivre dans les mêmes conditions sur l'année 2024.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision, notamment ladite convention ainsi que ses éventuels renouvellements et/ou avenants.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

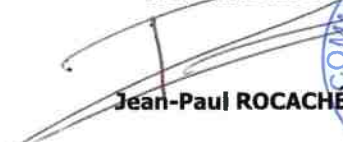
Le Président



Gérard PORTES



Le secrétaire de séance



Jean-Paul ROCACHE



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-22

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION BGE SUD-OUEST / COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Emploi-formation professionnelle

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-22 CONVENTION BGE - CCTA.pdf

Annexes :

1 - CONVENTION CCTA BGE 2023.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-22-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

ancement de l'opération

on de cette action, la CCTA attribue au bénéficiaire une aide sous forme d'une subvention
montant de quinze mille euros (15 000 €).

ordination de l'opération

otage comprenant un représentant de la CCTA et des autres financeurs du dispositif sera
Sud-Ouest organisera sa réunion au moins une fois par an.

utation budgétaire et modalités de versement

2.3.1 - Modalités de paiement

fonctionnement sera versée dans les conditions suivantes :

verse une avance au plus de 50% du montant prévisionnel de sa participation financière au
au 30/09/2023.

correspondant à 50% du montant total subventionné, soit 7 500 euros, sera versé sur
tion du bilan final d'exécution qualitatif et financier de l'action, au plus tard le 31/03/2024.

le ce document, la CCTA établit le montant du solde à payer dans la limite du montant
sa participation en se fondant sur le bilan du bénéficiaire. Dans l'hypothèse où les 10
n'auraient pas été réalisés, le solde de la subvention sera calculé et versé au prorata des
.

2.3.2 - Compte de versement

t versées au compte ouvert au nom de BGE Sud-Ouest sous les références suivantes :

Coopératif Toulouse

	Code Guichet	N° de compte	Clé
	10000	08002975094	97

pte bancaire international (IBAN) : **FR76 4255 9100 0008 0029 7509 497**

trôles

engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou
pris au sein de sa comptabilité.

être effectué par la CCTA ou par ses services techniques.

néficiaire s'engage à présenter tous documents et pièces établissant la réalité, la régularité
dépenses encourues.

'engage à fournir à la CCTA, ses comptes annuels et son rapport d'activité 2020 avant le

TRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CREATION D'ENTREPRISE ET DU MAINTIEN DU NT DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE DE LA CCTA

tributions de la CCTA

de la mise en œuvre de ces actions, la CCTA s'engage à mettre à disposition,

avec accès internet ainsi que deux salles de réunions avec vidéoprojecteur selon les
du planning des salles, à l'Espace Sicard Alaman à St-Sulpice

avec accès internet ainsi que deux salles de réunions avec vidéoprojecteur, selon les
du planning des salles, à l'Espace Saint-Roch à Lavaur.

Article 3.2 – Développements de nouveaux accompagnements en direction des créations d'entreprises possibles sur le territoire de la CCTA

Dans le cadre des autres actions en faveur de la création d'entreprise et du maintien du développement de l'emploi sur le territoire, l'association BGE SUD-OUEST pourra être amené à animer des dispositifs en direction de la création d'entreprises sur le territoire de la CCTA et notamment :

- la formation « les Essentiels de la Création » (1 à 2 séances par an)
- des ateliers d'informations « En COUVEUSE Tester, créer, réussir votre entreprise en toute sécurité » (sur demande de la CCTA soit 1 fois par semestre en principe)
- des séances d'animation du collectif d'Entreprises le BGE Club

L'association BGE SUD-OUEST peut être amenée à étudier ou à formuler toute nouvelle proposition de collaboration en lien avec la création et le développement des entreprises locales.

Il est aussi proposé que le consultant de BGE et/ou le responsable de BGE Tarn rencontre formellement la responsable et/ou le chargé de mission a minima 1 fois par trimestre afin d'évoquer les points suivants :

- Coordination générale
- Points sur les dossiers communs
- Identification de nouveaux besoins
- Partages d'actualités

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

La mise en œuvre et le succès de ces actions nécessitent de consacrer des moyens au niveau de l'information et de la communication en local :

- Informations dans les rubriques du site web ainsi que sur les réseaux sociaux gérés par la collectivité
- Relais au niveau des partenaires de l'emploi et assimilés (Maison France Services, Pôle Emploi, etc...)
- Relais au niveau des moyens de communication de BGE (site internet, réseaux sociaux et réseaux de partenaires)

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention a une durée de 12 mois, elle débute le 01/01/2023 et se termine le 31/12/2023.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Article 6.1 - Responsabilité

Le bénéficiaire est seul responsable du respect de toutes les obligations légales et réglementaires qui lui incombent.

La CCTA ne peut en aucun cas ni à quelque titre que ce soit être tenue pour responsable en cas de réclamation dans le cadre de la convention concernant tout dommage causé lors de l'exécution de l'opération. En conséquence, aucune demande d'indemnité ou de remboursement accompagnant une telle réclamation ne sera admise par le Tarn-Agout.

Le bénéficiaire est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'opération.

Article 6.2 - Conflits d'intérêts

Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait influencer une exécution impartiale et objective de la convention.

Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la convention doit sans délai, être portée par écrit à la connaissance de la CCTA.

Le bénéficiaire s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

La CCTA se réserve le droit de vérifier que ces mesures sont appropriées et, si nécessaire, peut exiger du bénéficiaire des mesures supplémentaires, dans le délai qui lui sera imparti à cet effet.

Article 6.3 - Cas de force majeure

On entend par force majeure toute situation ou événement imprévisible et exceptionnel, indépendant de la volonté des parties à la convention et non imputable à une faute ou à une négligence de l'une d'entre elles, qui empêchent l'une des parties de la convention d'exécuter tout ou partie de ses obligations conventionnelles, et qui n'a pu être surmontée en dépit de toute la diligence déployée.

Si une des parties à la convention est confrontée à un cas de force majeure, elle en avertit sans délai l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou équivalent, en précisant la nature, la durée probable et les effets prévisibles de cet événement.

Aucune des parties ne sera considérée comme ayant manqué à l'une de ses obligations conventionnelles si elle est empêchée par un cas de force majeure.

ARTICLE 7 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Article 7.1 - Non-respect des clauses de la présente convention

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution partielle ou totale de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme aux dispositions de la présente convention, ou du refus de se soumettre aux contrôles, la CCTA se réserve le droit, après avoir entendu le bénéficiaire, d'exiger le reversement partiel ou total des sommes versées au titre de la présente convention.

Article 7.2 - A l'initiative de la CCTA

La convention pourra être résiliée de plein droit par la CCTA au tort exclusif du cocontractant en cas d'inexécution ou d'exécution déficiente des prestations, sans que celui-ci puisse prétendre à une indemnité de résiliation.

Elle devra alors informer le cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date d'effet de la résiliation, sans que cela ouvre droit à indemnité.

Article 7.3 - A l'initiative du bénéficiaire

Le cocontractant pourra également renoncer à réaliser les actions et demander la résiliation de la convention.

Article 7.4 - Reversement par le bénéficiaire

Dans les trois cas de résiliation précitée, la liquidation des sommes dues sera faite en tenant compte des actions réalisées et des dépenses effectivement engagées par le cocontractant, sur remise par ce dernier des justificatifs liés aux réalisations effectives et aux dépenses.

Le bénéficiaire s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues au plus tard dans les 2 mois qui suivent la réception du titre de perception.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS COMPTABLES

BGE Sud-Ouest s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99.01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT

Le bénéficiaire s'engage à citer la CCTA dans tous les documents de communication où il mentionne le programme objet de la présente convention.

Il devra y adjoindre également le logo de la CCTA.

ARTICLE 10 : LITIGES

En cas de litige, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à St-Sulpice-la-Pointe
Le

Pour BGE Sud Ouest
Le Président

Pour la Communauté de Communes Tarn-Agout
Le Président

Rémi LE BOUTEILLER
Cachet et signature

Gérard PORTES
Cachet et signature

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-23
ZAC LES CADAUX : CESSION D'UN TERRAIN (AVENANT N° 26 AU CAHIER DES CHARGES
DE CESSION DE TERRAIN)

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAU	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023**OBJET DE LA DELIBERATION : ZAC LES CADAUX : CESSION D'UN TERRAIN (AVENANT N° 26 AU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN)****(DELIBERATION N° DL-2023-23)**

M. le Président rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la commercialisation de la ZAC Les Cadaux (sise 81370 St-Sulpice-la-Pointe) assurée par la Communauté de communes TARN-AGOUT, un cahier des charges de cession des terrains applicable aux terrains et immeuble bâtis à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC a été approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 25 février 2008. En vertu de l'article L. 311-6 du Code de l'Urbanisme et du cahier des charges de cession de terrains précité, il convient, lors de chaque cession de terrain, de conclure un avenant au cahier des charges de cession de terrains précisant les caractéristiques de la cession envisagée (nom de l'acquéreur, références urbanistiques, superficie de la parcelle, SHON, nature du programme, prix, modalités de paiement).

La société CHAUSSON MATERIAUX a manifesté son souhait de s'implanter sur une parcelle de 31 103 m² environ, mitoyenne de son installation actuelle, pour développer son activité et y construire une plateforme logistique à vocation nationale d'une superficie de 8 000 m² afin de livrer l'ensemble de ses agences en produits de libre-service et d'outillage. Il est prévu la création d'une trentaine d'emplois. Le prix de cession a été fixé à 1 088 605 € HT soit 1 306 326 € TTC.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu l'article L.311-6 du Code de l'urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 février 2008 approuvant le Cahier des Charges de Cession des Terrains et ses annexes N° 1 (Cahier des prescriptions techniques particulières) et N° 2 (Prescriptions architecturales, paysagères et environnementales),
- Vu le Cahier des Charges de Cession des Terrains approuvé et notamment son article 22,
- Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique et emploi en date du 20 mars 2023,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant l'intérêt du projet présenté pour le développement de l'économie et de l'emploi sur le territoire intercommunal,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE**, tel que présenté, l'avenant N° 26 au cahier des charges de cession des terrains de la ZAC Les Cadaux relatif à la cession au profit de la société CHAUSSON IMMO (représentée par M. Pierre-Georges CHAUSSON) ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, d'une parcelle destinée à accueillir une plateforme logistique à vocation nationale afin de livrer l'ensemble de ses agences en produits de libre-service et d'outillage essentiellement, aux conditions de vente ci-après :
 - Superficie : 31 103 m²
 - Prix : 1 088 605 € HT soit 1 306 326 € TTC (TVA de 217 721 €)
 - Modalités de paiement : 5 % du prix TTC à la signature du compromis de vente.
Le solde à la signature de l'acte authentique
 - Frais d'acte notarié : à charge de l'acquéreur
- **RAPELLE** que l'acquéreur doit se conformer aux prescriptions du cahier des charges de cession de terrain et ses annexes N° 1 et 2 de la ZAC Les Cadaux.
- **CHARGE** la SCP Pierre GINOULHAC / Céline MAUREL (81800 Rabastens) d'établir le compromis de vente et, après levée des conditions suspensives, l'acte authentique relatif à cette opération.
- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision, notamment ledit acte authentique.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

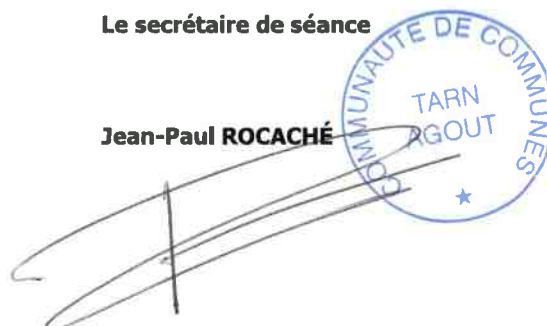


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-23

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : ZAC LES CADAUX : CESSION DUN TERRAIN (AVENANT N° 26 AU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN)

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-23 ZAC LES CADAUX - CESSION CHAUSSON MATERIAUX.pdf

Annexes :

1 - AVENANT au CCCT_n°26.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-23-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

AVENANT n°26

AU CCCT APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN AGOUT LE 25 février 2008 CONCERNANT LA ZAC « LES CADAUX »

Article 1 : En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CCCT concernant la ZAC « LES CADAUX » approuvé le 25 février 2018, il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface hors œuvre nette dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Nom de l'acquéreur	CHAUSSON IMMO, ou toute personne morale pouvant se substituer
Adresse du terrain cédé	ZAC « Les Cadaux » à Saint Sulpice
Secteur au PLU	UX c
Référence cadastrale	Sections ZE n°105-147 et 150
Superficie de la parcelle	31 102 m ² environ
Surface hors œuvre nette	8 000 m ²
Nature du programme	Plateforme logistique et bureaux
Activité	Matériaux de construction
Prix	1 088 570 € HT soit 1 306 284 € TTC (TVA de 217 714 €)
Modalités de paiement	5 % du prix T.T.C. à la signature du compromis de vente Le solde à la signature de l'acte authentique

Article 2 : Les autres clauses du CCCT de la ZAC « Les Cadaux » approuvé le 25 février 2008 demeurent inchangées.

Lu et approuvé
A Saint-Sulpice, le

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-24
TOURISME : RÉFLEXION SUR UNE NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE
MUTUALISÉE À L'ÉCHELLE DU PAYS DE COCAGNE

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAUT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023**OBJET DE LA DELIBERATION : TOURISME : RÉFLEXION SUR UNE NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE MUTUALISÉE À L'ÉCHELLE DU PAYS DE COCAGNE****(DELIBERATION N° DL-2023-24)**

M. le Président explique à l'Assemblée que les travaux menés depuis plusieurs années par la Commission Tourisme du Pays de Cocagne mettent en évidence la nécessité d'optimiser les moyens humains et financiers des trois offices de tourisme communautaires afin d'assurer une meilleure qualification de l'offre et une promotion plus impactante du territoire, dans un contexte de plus en plus concurrentiel entre destinations touristiques.

Face à ce constat, et suite à plusieurs réunions entre élus et services des intercommunalités du PETR, il apparaît pertinent d'aller vers une conjugaison approfondie des ressources des trois offices de tourisme communautaires, qui permette de doter la destination « Pays de Cocagne » d'une organisation plus cohérente et plus efficace et d'améliorer sa visibilité au regard des visiteurs, des prestataires locaux et des partenaires extérieurs (CDT du Tarn, CRT Occitanie, ...).

A cette fin, il est proposé de constituer un groupe de travail, coordonné par le chargé de mission tourisme du PETR et composé de techniciens référents issus des trois EPCI.

Ce groupe de travail aura pour mission d'établir un diagnostic global de l'existant et de proposer une feuille de route pour la création d'un service tourisme mutualisé à l'échelle du PETR du Pays de Cocagne, qui sera ensuite soumise au vote des élus des trois Conseils communautaires et du Comité syndical.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-29,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- APPROUVE la constitution d'un groupe de travail chargé de réfléchir aux modalités de création d'un service tourisme mutualisé à l'échelle du PETR du Pays de Cocagne.
- DECIDE que la future feuille de route fera l'objet d'une présentation et d'un vote devant les trois Conseils communautaires et le Comité syndical du PETR du Pays de Cocagne.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

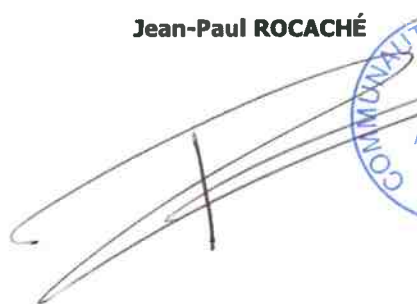

Le Président


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-24

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : TOURISME : RÉFLEXION SUR UNE NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE MUTUALISÉE À L'ÉCHELLE DU PAYS DE COCAGNE

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-24 TOURISME - REFLEXION NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE MUTUALISEE A L ECHELLE PAYS DE COCAGNE.pc

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-24-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
 ARRONDISSEMENT DE CASTRES

TARN-AGOUT
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12
NOMBRE DE MEMBRES :

 Afférents au Conseil Communautaire : 50
 En exercice : 49
 Qui ont pris part à la délibération : 30
 Nombre de procurations : 11
 Date de convocation : 5 avril 2023
 Date d'affichage : 5 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 11 Avril 2023
Délibération N° DL-2023-25
BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TARN-AGOUT
Adoption du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIE (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAU (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT**
Adoption du compte de gestion 2022

(DELIBERATION N° DL-2023-25)

A la demande de M. le Président, M. Bruno REVERDY, Comptable Public, présente le compte de gestion 2022 du budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT. Il précise qu'il y a bien identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2022 du budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT et celles du compte de gestion.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2, D. 2343-2 et suivants,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de M. le Président et du compte de gestion de M. le Comptable Public du budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT pour l'exercice 2022,
- Entendu l'exposé de M. Bruno REVERDY, Comptable Public,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **ADOpte** le compte de gestion 2022 du budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT, arrêté par M. le Comptable Public et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2022, comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT (en euros)	SECTION FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL DES SECTIONS (en euros)
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 855 367,00	15 772 242,00	25 627 609,00
Titres de recettes émis (b)	6 949 206,37	15 835 287,86	22 784 494,23
Réductions de titres (c)		698 953,13	698 953,13
Recettes nettes (d=b-c)	6 949 206,37	15 136 334,73	22 085 541,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 855 367,00	15 778 242,00	25 633 609,00
Mandats émis (f)	2 817 245,12	13 655 122,47	16 472 367,59
Annulations de mandats (g)	3 982,55	516 999,10	520 981,65
Dépenses nettes (h=f-g)	2 813 262,57	13 138 123,37	15 951 385,94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	4 135 943,80	1 998 211,36	6 134 155,16
(h-d) Déficit			

- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Le Président


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance


Jean-Paul ROCACHE



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-25

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT Adoption du compte de gestion 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-25 CCTA - ADOPTION CG 2022.pdf

Annexes :

1 - Compte de gerstion BUDGET PRINCIPAL 2022 PAGES 21-23.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-25-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BF-2023-01

avec 11 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT Adoption du compte administratif 2022

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : BUDGET PRINCIPAL 2023 DOCBUDG-20003402300016-081009-BP-2023-12042023000000.xml

Annexes :

- 1 - feuilles signatures CA2022 BP.pdf
- 2 - Compte de gerstion BUDGET PRINCIPAL 2022 PAGES 21-23.pdf
- 3 - DL-2023-25 CCTA - ADOPTION CG 2022.pdf
- 4 - DL-2023-26 CCTA - ADOPTION CA 2022.pdf
- 5 - DL-2023-27 CCTA - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf
- 6 - 06-NOTE DE SYNTHESE CA 2022.pdf
- 7 - RAR RECETTE BP 2022.pdf
- 8 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf
- 9 - A JOINDRE AU FLUX DU CA 2022 DU BP DELIB 15032023 RAPPORT FOURRIERE 2022.pdf
- 10 - ARRETE AGREMENT FOURRIERE.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-BF-2023-01-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

Service de Contrôle de Légalité

La suite des annexes :

11 - ARRETE FOURRIERE.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-26
BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT
Adoption du compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAU	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT**
Adoption du compte administratif 2022

(DELIBERATION N° DL-2023-26)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, présente le compte administratif 2022 du budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant que M. le Président a quitté la séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, et que l'Assemblée siège sous la présidence de Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOPTE le compte administratif du budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT arrêté, pour l'exercice 2022, comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	13 138 123,37 €	15 136 334,73 €
	Section d'investissement	2 813 262,57 €	6 949 206,37 €
Reports de l'exercice 2021	Report en section de fonctionnement (002)		1 566 921,39 €
	Report en section d'investissement (001)	3 085 863,71 €	
TOTAL (réalisation + reports)		19 037 249,65 €	23 652 462,49 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	2 750 443,36 €	602 428,50 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	2 750 443,36 €	602 428,50 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	13 138 123,37 €	16 703 256,12 €
	Section d'investissement	8 649 569,64 €	7 551 634,87 €
	Total cumulé	21 787 693,01 €	24 254 890,99 €

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président

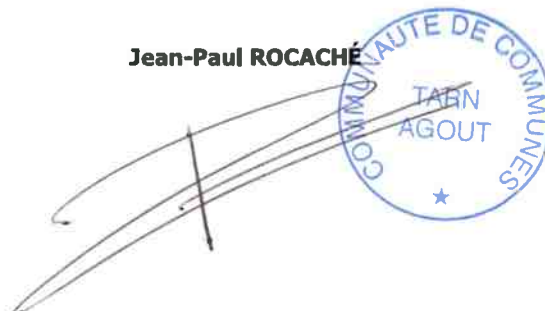


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ




CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-26

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT Adoption du compte administratif 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-26 CCTA - ADOPTION CA 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-26-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BF-2023-01

avec 11 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT Adoption du compte administratif 2022

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : BUDGET PRINCIPAL 2023 DOCBUDG-20003402300016-081009-BP-2023-12042023000000.xml

Annexes :

- 1 - feuilles signatures CA2022 BP.pdf
- 2 - Compte de gerstion BUDGET PRINCIPAL 2022 PAGES 21-23.pdf
- 3 - DL-2023-25 CCTA - ADOPTION CG 2022.pdf
- 4 - DL-2023-26 CCTA - ADOPTION CA 2022.pdf
- 5 - DL-2023-27 CCTA - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf
- 6 - 06-NOTE DE SYNTHESE CA 2022.pdf
- 7 - RAR RECETTE BP 2022.pdf
- 8 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf
- 9 - A JOINDRE AU FLUX DU CA 2022 DU BP DELIB 15032023 RAPPORT FOURRIERE 2022.pdf
- 10 - ARRETE AGREMENT FOURRIERE.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-BF-2023-01-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

Service de Contrôle de Légalité

La suite des annexes :

11 - ARRETE FOURRIERE.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-27
BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIE (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAUULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023
OBJET DE LA DELIBERATION :
BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023
(DELIBERATION N° DL-2023-27)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, rappelle à l'Assemblée les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT pour décider de leur affectation sur l'exercice 2023.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36 et L. 2311-5,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023, et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023 comme suit :

Section INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021	Déficit	-3 085 863,71 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Excédent	4 135 943,80 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	1 050 080,09 €

RESTES A REALISER à reporter en 2023		Dépenses	2 750 443,36 €
		Recettes	602 428,50 €
Solde des RESTES A REALISER		Déficit	-2 148 014,86 €

Besoin de financement des INVESTISSEMENTS			1 097 934,77 €
---	--	--	-----------------------

Section FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté 2021	Excédent	1 566 921,39 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Excédent	1 998 211,36 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	3 565 132,75 €

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 soit 3 565 132,75 € est affecté :

- En section de fonctionnement au compte "002- résultat de fonctionnement reporté " pour : 2 467 197,98 €
- En section d'investissement au compte "1068- excédent de fonctionnement capitalisé " pour : 1 097 934,77 €

L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 soit 1 050 080,09 € est repris en section d'investissement au compte "001-solde d'exécution d'investissement reporté".

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance


Jean-Paul ROCACHE



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-27

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-27 CCTA - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-27-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-28
BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE
Adoption du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIE (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARI GNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE**
Adoption du compte de gestion 2022
(DELIBERATION N° DL-2023-28)

A la demande de M. le Président, M. Bruno REVERDY, Comptable Public, présente le compte de gestion 2022 du budget annexe Petite enfance. Il précise qu'il y a bien identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2022 du budget annexe Petite enfance et celles du compte de gestion.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2, D. 2343-2 et suivants,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de M. le Président et celles du compte de gestion de M. le Comptable Public du budget annexe Petite Enfance pour l'exercice 2022,
- Entendu l'exposé de M. Bruno REVERDY, Comptable Public,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **ADOPTÉ** le compte de gestion 2022 du budget annexe Petite enfance, arrêté par M. le Comptable Public et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2022, comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT (en euros)	SECTION FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL DES SECTIONS (en euros)
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	237 298,00	3 251 600,00	3 488 898,00
Titres de recettes émis (b)	70 271,60	3 496 035,20	3 566 306,80
Réductions de titres (c)	272,74	412 710,09	412 982,83
Recettes nettes (d=b-c)	69 998,86	3 083 325,11	3 153 323,97
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	237 298,00	3 251 600,00	3 488 898,00
Mandats émis (f)	112 094,86	3 084 108,37	3 196 203,23
Annulations de mandats (g)	223,62	17 763,56	17 987,18
Dépenses nettes (h=f-g)	111 871,24	3 066 344,81	3 178 216,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		16 980,30	
(h-d) Déficit	41 872,38		24 892,08

- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-28

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE Adoption du compte de gestion 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-28 PE - ADOPTION CG 2022.pdf

Annexes :

1 - Compte de gerstion PE 2022 PAGES 21-22.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-28-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-29
BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE
Adoption du compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHÉ (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE**
Adoption du compte administratif 2022
(DELIBERATION N° DL-2023-29)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, présente le compte administratif 2022 du budget annexe Petite enfance.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2,
- Vu l'examen par la Commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant que M. le Président a quitté la séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, et que l'Assemblée siège sous la présidence de Mme Brigitte PRAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte administratif du budget annexe Petite enfance arrêté, pour l'exercice 2022, comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	3 066 344,81 €	3 083 325,11 €
	Section d'investissement	111 871,24 €	69 998,86 €
Reports de l'exercice 2021	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		82 870,00 €
TOTAL (réalisation + reports)		3 178 216,05 €	3 236 193,97 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	57 977,92 €	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	57 977,92 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	3 066 344,81 €	3 083 325,11 €
	Section d'investissement	169 849,16 €	152 868,86 €
	Total cumulé	3 236 193,97 €	3 236 193,97 €

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,

Le Président


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance


Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-29

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE Adoption du compte administratif 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-29 PE - ADOPTION CA 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-29-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BF-2023-02

avec 8 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE Adoption du compte administratif 2022

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : PE CA 2022 DOCBUDG-20003402300057-081009-CA-2022-12042023000000.xml

Annexes :

- 1 - feuilles signatures CA2022 PE.pdf
- 2 - Compte de gerstion PE 2022 PAGES 21-22.pdf
- 3 - DL-2023-28 PE - ADOPTION CG 2022.pdf
- 4 - DL-2023-29 PE - ADOPTION CA 2022.pdf
- 5 - DL-2023-30 PE - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf
- 6 - 06-NOTE DE SYNTHESE CA 2022.pdf
- 7 - RAR DEPENSE PE 2022.pdf
- 8 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-BF-2023-02-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-30

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION :**BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE****Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023****(DELIBERATION N° DL-2023-30)**

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, rappelle à l'Assemblée les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Petite enfance pour décider de leur affectation sur l'exercice 2023.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36 et L. 2311-5,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023 comme suit :

Section INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021	Excédent	82 870,00 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Déficit	-41 872,38 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2023	Excédent	40 997,62 €

RESTES A REALISER à reporter en 2023		Dépenses	57 977,92 €
Solde des RESTES A REALISER		Recettes	0,00 €
		Déficit	-57 977,92 €

Besoin de financement des INVESTISSEMENTS			16 980,30 €
---	--	--	--------------------

Section FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté 2021	Excédent	0,00 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Excédent	16 980,30 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	16 980,30 €

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 soit 16 980,30 € est affecté :

- En section de fonctionnement au compte "002- résultat de fonctionnement reporté " pour : 0,00 €
- En section d'investissement au compte "1068- excédent de fonctionnement capitalisé" pour : 16 980,30 €

L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 soit 40 997,62 € est repris en section d'investissement au compte "001-solde d'exécution d'investissement reporté".

- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance


Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-30

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-30 PE - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-30-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-31
BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
Adoption du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**
(DELIBERATION N° DL-2023-31) **Adoption du compte de gestion 2022**

A la demande de M. le Président, M. Bruno REVERDY, Comptable Public, présente le compte de gestion 2022 du budget annexe Accueil de loisirs sans hébergement. Il précise qu'il y a bien identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2022 du budget annexe Accueil de loisirs sans hébergement et celles du compte de gestion.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2, D. 2343-2 et suivants,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de M. le Président et du compte de gestion de M. le Comptable Public du budget annexe Accueil de loisirs sans hébergement pour l'exercice 2022,
- Entendu l'exposé de M. Bruno REVERDY, Comptable Public,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte de gestion 2022 du budget annexe Accueil de loisirs sans hébergement, arrêté par M. le Comptable Public et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2022, comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT (en euros)	SECTION FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL DES SECTIONS (en euros)
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	218 680,00	913 380,00	1 132 060,00
Titres de recettes émis (b)	103 768,68	856 626,68	960 395,36
Réductions de titres (c)		91 755,05	91 755,05
Recettes nettes (d=b-c)	103 768,68	764 871,63	868 640,31
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	218 680,00	913 380,00	1 132 060,00
Mandats émis (f)	10 467,67	781 959,89	792 427,56
Annulations de mandats (g)		25 880,45	25 880,45
Dépenses nettes (h=f-g)	10 467,67	756 079,44	766 547,11
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	93 301,01	8 792,19	102 093,20
(h-d) Déficit			

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-31

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Adoption du compte de gestion 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-31 ALSH - ADOPTION CG 2022.pdf

Annexes :

1 - Compte de gerstion ASLH 2022 PAGES 21-22.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-31-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-32
BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
Adoption du compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**
(DELIBERATION N° DL-2023-32) **Adoption du compte administratif 2022**

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, présente le compte administratif 2022 du budget annexe Accueil de loisirs sans hébergement.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2,
- Vu l'examen par la Commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant que M. le Président a quitté la séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, et que l'Assemblée siège sous la présidence de Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte administratif du budget annexe Accueil de loisirs sans hébergement arrêté, pour l'exercice 2022, comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	756 079,44 €	764 871,63 €
	Section d'investissement	10 467,67 €	103 768,68 €
Reports de l'exercice 2021	Report en section de fonctionnement (002)		0,00 €
	Report en section d'investissement (001)	92 133,20 €	
TOTAL (réalisation + reports)		858 680,31 €	868 640,31 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	9 960,00 €	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	9 960,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	756 079,44 €	764 871,63 €
	Section d'investissement	112 560,87 €	103 768,68 €
	Total cumulé	868 640,31 €	868 640,31 €

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

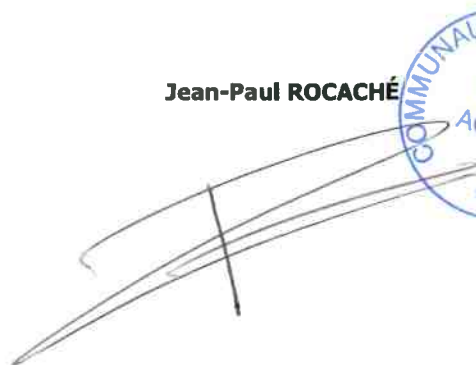

Le Président




Gérard PORTES

Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DE-2023-32**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Adoption du compte administratif 2022**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : **17/04/2023**

Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **DL-2023-32 ALSH - ADOPTION CA 2022.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-DE-2023-32-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **BF-2023-03**

avec **8** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Adoption du compte administratif 2022**

Nature : **Documents budgétaires et financiers**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : **17/04/2023**

Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **ALSH CA 2022 DOCBUDG-20003402300065-081009-CA-2022-12042023000000.xml**

Annexes :

1 - feuilles signatures CA2022 ALSH.pdf

2 - Compte de gerstion ASLH 2022 PAGES 21-22.pdf

3 - DL-2023-31 ALSH - ADOPTION CG 2022.pdf

4 - DL-2023-32 ALSH - ADOPTION CA 2022.pdf

5 - DL-2023-33 ALSH - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf

6 - 06-NOTE DE SYNTHESE CA 2022.pdf

7 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

8 - RAR DEPENSE ALSH 2022.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-BF-2023-03-BF**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-33
BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAU	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023
OBJET DE LA DELIBERATION :
BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
(DELIBERATION N° DL-2023-33)
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, rappelle à l'Assemblée les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Accueil de loisirs sans hébergement pour décider de leur affectation sur l'exercice 2023.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36 et L. 2311-5,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023 comme suit :

Section INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021	Déficit	-92 133,20 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Excédent	93 301,01 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	1 167,81 €

RESTES A REALISER à reporter en 2023		Dépenses	9 960,00 €
		Recettes	0,00 €
Solde des RESTES A REALISER		Déficit	-9 960,00 €

Besoin de financement des INVESTISSEMENTS			8 792,19 €
---	--	--	-------------------

Section FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté 2021	Excédent	0,00 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Excédent	8 792,19 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	8 792,19 €

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 soit 8 792,19 € est affecté :

- En section de fonctionnement au compte "002- résultat de fonctionnement reporté " pour : 0,00 €
- En section d'investissement au compte "1068- excédent de fonctionnement capitalisé" pour : 8 792,19 €

L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 soit 1 167,81 € est repris en section d'investissement au compte "001-solde d'exécution d'investissement reporté".

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-33

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-33 ALSH - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-33-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-34
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Adoption du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**
Adoption du compte de gestion 2022
 (DELIBERATION N° DL-2023-34)

A la demande de M. le Président, M. Bruno REVERDY, Comptable Public, présente le compte de gestion 2022 du budget annexe Office de tourisme intercommunal. Il précise qu'il y a bien identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2022 du budget annexe Office de tourisme intercommunal et celles du compte de gestion.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2, D. 2343-2 et suivants,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de M. le Président et celles du compte de gestion de M. le Comptable Public du budget annexe Office de tourisme intercommunal pour l'exercice 2022,
- Entendu l'exposé de M. Bruno REVERDY, Comptable Public,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte de gestion 2022 du budget annexe Office de tourisme intercommunal, arrêté par M. le Comptable Public et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2022, comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT (en euros)	SECTION FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL DES SECTIONS (en euros)
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	68 944,00	370 880,00	439 824,00
Titres de recettes émis (b)	31 016,63	507 972,71	538 989,34
Réductions de titres (c)	0,00	188 339,58	188 339,58
Recettes nettes (d=b-c)	31 016,63	319 633,13	350 649,76
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	68 944,00	370 880,00	439 824,00
Mandats émis (f)	662,34	326 334,50	326 996,84
Annulations de mandats (g)		6 701,37	6 701,37
Dépenses nettes (h=f-g)	662,34	319 633,13	320 295,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	30 354,29	0,00	30 354,29
(h-d) Déficit			

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-34

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL Adoption du compte de gestion 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-34 OTI - ADOPTION CG 2022.pdf

Annexes :

1 - Compte de gerstion OTI 2022 PAGES 21-22.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-34-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-35
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Adoption du compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**
Adoption du compte administratif 2022
(DELIBERATION N° DL-2023-35)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, présente le compte administratif 2022 du budget annexe Office de tourisme intercommunal.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2,
- Vu l'examen par la Commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant que M. le Président a quitté la séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, et que l'Assemblée siège sous la présidence de MME Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte administratif du budget annexe Office de tourisme intercommunal arrêté, pour l'exercice 2022 comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	319 633,13 €	319 633,13 €
	Section d'investissement	662,34 €	31 016,63 €
Reports de l'exercice 2021	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	21 144,60 €	
TOTAL (réalisation + reports)		341 440,07 €	350 649,76 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	319 633,13 €	319 633,13 €
	Section d'investissement	21 806,94 €	31 016,63 €
	Total cumulé	341 440,07 €	350 649,76 €

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES

Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHE

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-35

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL Adoption du compte administratif 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-35 OTI - ADOPTION CA 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-35-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **BF-2023-04**

avec **7** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL Adoption du compte administratif 2022**

Nature : **Documents budgétaires et financiers**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : **17/04/2023** Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **OTI CA 2022 DOCBUDG-20003402300081-081009-CA-2022-12042023000000.xml**

Annexes :

1 - feuilles signatures CA2022 OTI.pdf

2 - Compte de gerstion OTI 2022 PAGES 21-22.pdf

3 - DL-2023-34 OTI - ADOPTION CG 2022.pdf

4 - DL-2023-35 OTI - ADOPTION CA 2022.pdf

5 - DL-2023-36 OTI - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf

6 - 06-NOTE DE SYNTHESE CA 2022.pdf

7 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-BF-2023-04-BF**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-36
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-ès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-ès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023
OBJET DE LA DELIBERATION :
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023
(DELIBERATION N° DL-2023-36)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, rappelle à l'Assemblée les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Office de tourisme intercommunal pour décider de leur affectation sur l'exercice 2023.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36 et L. 2311-5,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023 comme suit :

Section INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021	Déficit	-21 144,60 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Excédent	30 354,29 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	9 209,69 €

RESTES A REALISER à reporter en 2023		Dépenses	0,00 €
Solde des RESTES A REALISER		Recettes	0,00 €
			0,00 €

Excédent de financement des INVESTISSEMENTS			9 209,69 €
---	--	--	-------------------

Section FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté 2021		0,00 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022		0,00 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022		0,00 €

L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 soit 9 209,69 € est repris en section d'investissement au compte "001-solde d'exécution d'investissement reporté".

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

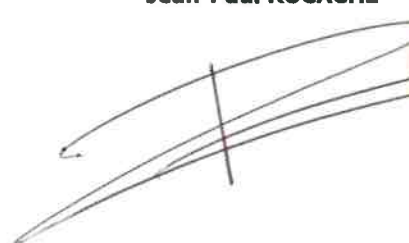

Le Président




Gérard PORTES

Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-36

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-36 OTI - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-36-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-37
BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Adoption du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Adoption du compte de gestion 2022

(DELIBERATION N° DL-2023-37)

A la demande de M. le Président, M. Bruno REVERDY, Comptable Public, présente le compte de gestion 2022 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il précise qu'il y a bien identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2022 du budget annexe SPANC et celles du compte de gestion.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2, D. 2343-2 et suivants,
- Vu l'examen par la Commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de M. le Président et du compte de gestion de M. le Comptable Public du budget annexe SPANC pour l'exercice 2022,
- Entendu l'exposé de M. Bruno REVERDY, Comptable Public,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC, arrêté par M. le Comptable Public et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2022, comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT (en euros)	SECTION FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL DES SECTIONS (en euros)
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 686,00	74 783,00	89 469,00
Titres de recettes émis (b)	5 911,20	27 320,00	33 231,20
Réductions de titres (c)	0,00	45,00	45,00
Recettes nettes (d=b-c)	5 911,20	27 275,00	33 186,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	18 353,00	74 783,00	93 136,00
Mandats émis (f)	1 000,00	36 900,80	37 900,80
Annulations de mandats (g)		2 700,76	2 700,76
Dépenses nettes (h=f-g)	1 000,00	34 200,04	35 200,04
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	4 911,20		
(h-d) Déficit		6 925,04	2 013,84

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-37

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Adoption du compte de gestion 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-37 SPANC - ADOPTION CG 2022.pdf

Annexes :

1 - Compte de gerstion SPANC 2022 PAGES 21-22.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-37-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

**Délibération N° DL-2023-38
BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Adoption du compte administratif 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
Adoption du compte administratif 2022
(DELIBERATION N° DL-2023-38)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, présente le compte administratif 2022 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant que M. le Président a quitté la séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, et que l'Assemblée siège sous la présidence de Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOPTE le compte administratif du budget annexe SPANC arrêté, pour l'exercice 2022, comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	34 200,04 €	27 275,00 €
	Section d'investissement	1 000,00 €	5 911,20 €
Reports de l'exercice 2021	Report en section de fonctionnement (002)		13 682,26 €
	Report en section d'investissement (001)		12 352,95 €
TOTAL (réalisation + reports)		35 200,04 €	59 221,41 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	34 200,04 €	40 957,26 €
	Section d'investissement	1 000,00 €	18 264,15 €
	Total cumulé	35 200,04 €	59 221,41 €

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Le Président




Gérard PORTES

Le secrétaire de séance




Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-38

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Adoption du compte administratif 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-38 SPANC - ADOPTION CA 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-38-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BF-2023-05

avec 7 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Adoption du compte administratif 2022

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : SPANC CA 2022 DOCBUDG-20003402300024-081009-CA-2022-12042023000000.xml

Annexes :

- 1 - feuilles signatures CA2022 SPANC.pdf
- 2 - Compte de gerstion SPANC 2022 PAGES 21-22.pdf
- 3 - DL-2023-37 SPANC - ADOPTION CG 2022.pdf
- 4 - DL-2023-38 SPANC - ADOPTION CA 2022.pdf
- 5 - DL-2023-39 SPANC - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf
- 6 - 06-NOTE DE SYNTHESE CA 2022.pdf
- 7 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-BF-2023-05-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-39
BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023
(DELIBERATION N° DL-2023-39)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, rappelle à l'Assemblée les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif pour décider de leur affectation sur l'exercice 2023.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36 et L. 2311-5,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023 comme suit :

Section INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021	Excédent	12 352,95 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Excédent	4 911,20 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	17 264,15 €

RESTES A REALISER à reporter en 2023	Dépenses	0,00 €
	Recettes	0,00 €
	Solde des RESTES A REALISER	0,00 €

Excédent de financement des INVESTISSEMENTS	17 264,15 €
---	--------------------

Section FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté 2021	Excédent	13 682,26 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Déficit	-6 925,04 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	6 757,22 €

L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 soit 17 264,15 € est repris en section d'investissement au compte "001-solde d'exécution d'investissement reporté".

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 soit 6 757,22 € est repris en section de fonctionnement au compte "002-excédent antérieur reporté".

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-39

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-39 SPANC - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-39-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-40
BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX
Adoption du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIÉ (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE STATION D'ÉPURATION LES CADAUX**
Adoption du compte de gestion 2022
(DELIBERATION N° DL-2023-40)

A la demande de M. le Président, M. Bruno REVERDY, Comptable Public, présente le compte de gestion 2022 du budget annexe Station d'Épuration (STEP) Les Cadaux. Il précise qu'il y a bien identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2022 du budget annexe STEP Les Cadaux et celles du compte de gestion.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2, D. 2343-2 et suivants,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de M. le Président et du compte de gestion de M. le Comptable Public du budget annexe STEP Les Cadaux pour l'exercice 2022,
- Entendu l'exposé de M. Bruno REVERDY, Comptable Public,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte de gestion 2022 du budget annexe STEP Les Cadaux, arrêté par M. le Comptable Public et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2022, comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT (en euros)	SECTION FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL DES SECTIONS (en euros)
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 252,00	135 004,00	175 256,00
Titres de recettes émis (b)	20 126,00	43 306,00	63 432,00
Réductions de titres (c)			0,00
Recettes nettes (d=b-c)	20 126,00	43 306,00	63 432,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 252,00	135 004,00	175 256,00
Mandats émis (f)	20 126,00	28 449,27	48 575,27
Annulations de mandats (g)		31,30	31,30
Dépenses nettes (h=f-g)	20 126,00	28 417,97	48 543,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		14 888,03	14 888,03
(h-d) Déficit			

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Le Président


Gérard PORTES


Le secrétaire de séance


Jean-Paul ROCACHÉ


CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-40

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE STATION DEPURATION LES CADAUX Adoption du compte de gestion 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-40 STEP - ADOPTION CG 2022.pdf

Annexes :

1 - Compte de gerstion STEP 2022 PAGES 21-22.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-40-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-41
BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX
Adoption du compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIE (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAU	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX**
(DELIBERATION N° DL-2023-41) **Adoption du compte administratif 2022**

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, présente le compte administratif 2022 du budget annexe Station d'Épuration (STEP) Les Cadaux.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant que M. le Président a quitté la séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, et que l'Assemblée siège sous la présidence de Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe STEP Les Cadaux arrêté, pour l'exercice 2022, comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	28 417,97 €	43 306,00 €
	Section d'investissement	20 126,00 €	20 126,00 €
Reports de l'exercice 2021	Report en section de fonctionnement (002)		105 178,09 €
	Report en section d'investissement (001)		
TOTAL (réalisation + reports)		48 543,97 €	168 610,09 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	14 190,00 €	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	14 190,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	28 417,97 €	148 484,09 €
	Section d'investissement	34 316,00 €	20 126,00 €
	Total cumulé	62 733,97 €	168 610,09 €

- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

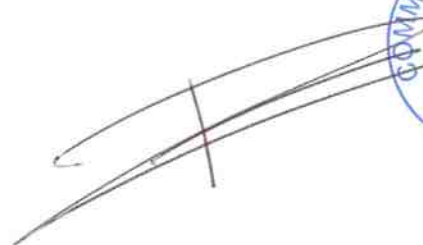

Le Président




Gérard PORTES

Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-41

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE STATION DEPURATION LES CADAUX Adoption du compte administratif 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-41 STEP - ADOPTION CA 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-41-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BF-2023-06

avec 8 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE STATION DEPURATION LES CADAUX Adoption du compte administratif 2022

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : STEP LES CADAUX CA 2022 DOCBUDG-20003402300073-081009-CA-2022-12042023000000.xml

Annexes :

- 1 - feuilles signatures CA2022 STEP LES CADAUX.pdf
- 2 - Compte de gerstion STEP 2022 PAGES 21-22.pdf
- 3 - DL-2023-40 STEP - ADOPTION CG 2022.pdf
- 4 - DL-2023-41 STEP - ADOPTION CA 2022.pdf
- 5 - DL-2023-42 STEP - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf
- 6 - RAR STEP LES CADAUX DEP 2022.pdf
- 7 - 06-NOTE DE SYNTHESE CA 2022.pdf
- 8 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-BF-2023-06-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-42
BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023**OBJET DE LA DELIBERATION :****BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX****(DELIBERATION N° DL-2023-42)****Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023**

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, rappelle à l'Assemblée les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Station d'Épuration Les Caudaux pour décider de leur affectation sur l'exercice 2023.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36 et L. 2311-5,
- Vu l'examen par la Commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023 comme suit :

Section INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021		0,00 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022		0,00 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022		0,00 €

RESTES A REALISER à reporter en 2023	Dépenses	14 190,00 €
	Recettes	0,00 €
	Solde des RESTES A REALISER	-14 190,00 €

Besoin de financement des INVESTISSEMENTS	14 190,00 €
---	--------------------

Section FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté 2021	Excédent	105 178,09 €
	Résultat de l'exercice 2022	Excédent	14 888,03 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	120 066,12 €

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 soit 120 066,12 € est affecté :

- En section de fonctionnement au compte "002- résultat de fonctionnement reporté " pour : 105 876,12 €
- En section d'investissement au compte "1068- excédent de fonctionnement capitalisé" pour : 14 190,00 €

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président



Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ




CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-42

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE STATION DEPURATION LES CADAUX Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-42 STEP - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-42-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-43
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX
Adoption du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAUULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX**
Adoption du compte de gestion 2022
(DELIBERATION N° DL-2023-43)

A la demande de M. le Président, M. Bruno REVERDY, Comptable Public, présente le compte de gestion 2022 du budget annexe Lotissement Les Cadaux. Il précise qu'il y a bien identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement Les Cadaux et celles du compte de gestion.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2, D. 2343-2 et suivants,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de M. le Président et du compte de gestion de M. le Comptable Public du budget annexe Lotissement Les Cadaux pour l'exercice 2022,
- Entendu l'exposé de M. Bruno REVERDY, Comptable Public,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte de gestion 2022 du budget annexe Lotissement Les Cadaux, arrêté par M. le Comptable Public et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2022, comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT (en euros)	SECTION FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL DES SECTIONS (en euros)
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	261 417,47	454 417,47	715 834,94
Titres de recettes émis (b)	131 379,08	340 276,75	471 655,83
Réductions de titres (c)			0,00
Recettes nettes (d=b-c)	131 379,08	340 276,75	471 655,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	261 417,47	454 417,47	715 834,94
Mandats émis (f)	13 167,75	142 488,08	155 655,83
Annulations de mandats (g)		11 109,00	11 109,00
Dépenses nettes (h=f-g)	13 167,75	131 379,08	144 546,83
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	118 211,33	208 897,67	327 109,00
(h-d) Déficit			

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Le Président


Gérard PORTES

Le secrétaire de séance


Jean-Paul ROCACHÉ


CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-43

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX Adoption du compte de gestion 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgétaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-43 LOTISSEMENT LES CADAUX - ADOPTION CG 2022.pdf

Annexes :

1 - Compte de gerstion LOTISSEMENT LES CADAUX 2022 PAGES 21-22.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-43-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

**Délibération N° DL-2023-44
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX
Adoption du compte administratif 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAU (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX**
Adoption du compte administratif 2022
(DELIBERATION N° DL-2023-44)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la Commission Finances, présente le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement Les Cadaux.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant que M. le Président a quitté la séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, et que l'Assemblée siège sous la présidence de Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **ADOPTÉ** le compte administratif du budget annexe Lotissement Les Cadaux arrêté, pour l'exercice 2022, comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	131 379,08 €	340 276,75 €
	Section d'investissement	13 167,75 €	131 379,08 €
Reports de l'exercice 2021	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		68 417,47 €
TOTAL (réalisation + reports)		144 546,83 €	540 073,30 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	131 379,08 €	340 276,75 €
	Section d'investissement	13 167,75 €	199 796,55 €
	Total cumulé	144 546,83 €	540 073,30 €

- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

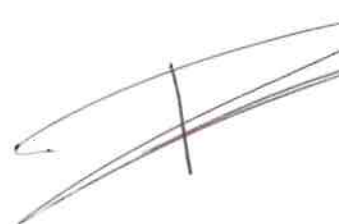

Le Président




Gérard PORTES

Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-44

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX Adoption du compte administratif 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-44 LOTISSEMENT LES CADAUX - ADOPTION CA 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-44-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BF-2023-07

avec 7 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX Adoption du compte administratif 2022

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : LOT LES CADAUX CA 2022 DOCBUDG-20003402300032-081009-CA-2022-12042023000000.xml

Annexes :

- 1 - feuilles signatures CA2022 LOT LES CADAUX.pdf
- 2 - Compte de gerstion LOTISSEMENT LES CADAUX 2022 PAGES 21-22.pdf
- 3 - DL-2023-43 LOTISSEMENT LES CADAUX - ADOPTION CG 2022.pdf
- 4 - DL-2023-44 LOTISSEMENT LES CADAUX - ADOPTION CA 2022.pdf
- 5 - DL-2023-45 LOTISSEMENT LES CADAUX - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf
- 6 - 06-NOTE DE SYNTHESE CA 2022.pdf
- 7 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-BF-2023-07-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

**Délibération N° DL-2023-45
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX**
Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023
(DELIBERATION N° DL-2023-45)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, rappelle à l'Assemblée les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement Les Cadaux pour décider de leur affectation sur l'exercice 2023.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36 et L. 2311-5,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023 comme suit :

Section INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2021	Excédent	68 417,47 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Excédent	118 211,33 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	186 628,80 €
Section FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté 2021	Excédent	0,00 €
	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Excédent	208 897,67 €
	Résultat cumulé de l'exercice 2022	Excédent	208 897,67 €

L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 soit 186 628,80 € est repris en section d'investissement au compte "001-solde d'exécution d'investissement reporté".

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 soit 208 897,67 € est repris en section de fonctionnement au compte "002-excédent antérieur reporté".

- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

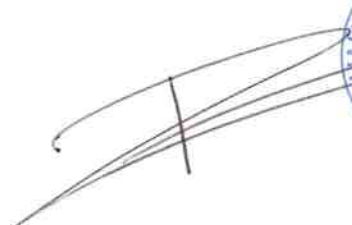

Le Président




Gérard PORTES

Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-45

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 sur la gestion 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-45 LOTISSEMENT LES CADAUX - AFFECTATION DES RESULTATS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-45-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-46
BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX
Adoption du compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAU	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX**
(DELIBERATION N° DL-2023-46) **Adoption du compte de gestion 2022**

A la demande de M. le Président, M. Bruno REVERDY, Comptable Public, présente le compte de gestion 2022 du budget annexe Zac Les Cadaux. Il précise qu'il y a bien identité de valeurs entre les écritures du compte administratif 2022 du budget annexe Zac Les Cadaux et celles du compte de gestion.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2, D. 2343-2 et suivants,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif de M. le Président et du compte de gestion de M. le Comptable Public du budget annexe Zac Les Cadaux pour l'exercice 2022,
- Entendu l'exposé de M. Bruno REVERDY, Comptable Public,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte de gestion 2022 du budget annexe Zac Les Cadaux, arrêté par M. le Comptable Public et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2022, comme suit :

	SECTION INVESTISSEMENT (en euros)	SECTION FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL DES SECTIONS (en euros)
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	782 369,00	1 378 000,00	2 160 369,00
Titres de recettes émis (b)	171 988,75	161 989,50	333 978,25
Réductions de titres (c)			0,00
Recettes nettes (d=b-c)	171 988,75	161 989,50	333 978,25
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	782 369,00	1 378 000,00	2 160 369,00
Mandats émis (f)	78 619,75	188 036,00	266 655,75
Annulations de mandats (g)		26 046,50	26 046,50
Dépenses nettes (h=f-g)	78 619,75	161 989,50	240 609,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	93 369,00		93 369,00
(h-d) Déficit			

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-46 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 11/04/2023
Objet : BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX Adoption du compte de gestion 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-46 ZAC LES CADAUX - ADOPTION CG 2022.pdf

Annexes :

1 - Compte de gerstion ZAC LES CADAUX 2022 PAGES 21-22.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-46-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-47
BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX
Adoption du compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX
Adoption du compte administratif 2022
(DELIBERATION N° DL-2023-47)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la Commission Finances, présente le compte administratif 2022 du budget annexe Zac Les Cadaux.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-31, L. 5211-36 et L. 2343-1 et 2,
- Vu l'examen par la Commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Considérant que M. le Président a quitté la séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, et que l'Assemblée siège sous la présidence de Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le compte administratif du budget annexe Zac Les Cadaux arrêté, pour l'exercice 2022, comme suit :

		Dépenses (€)	Recettes (€)
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	161 989,50 €	161 989,50 €
	Section d'investissement	78 619,75 €	171 988,75 €
Reports de l'exercice 2021	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	93 369,00 €	
TOTAL (réalisation + reports)		333 978,25 €	333 978,25 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2023	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	161 989,50 €	161 989,50 €
	Section d'investissement	171 988,75 €	171 988,75 €
	Total cumulé	333 978,25 €	333 978,25 €

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

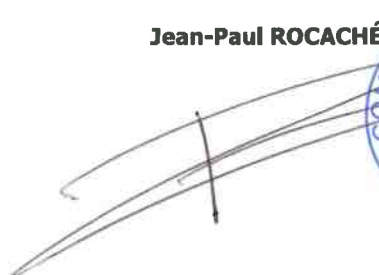

Le Président


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-47

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX Adoption du compte administratif 2022

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-47 ZAC LES CADAUX - ADOPTION CA 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-47-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **BF-2023-08**

avec **6** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX Adoption du compte administratif 2022**

Nature : **Documents budgétaires et financiers**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : **17/04/2023** Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **ZAC LES CADAUX CA 2022 DOCBUDG-20003402300099-081009-CA-2022-12042023000000.xml**

Annexes :

1 - feuilles signatures CA2022 ZAC LES CADAUX.pdf

2 - Compte de gerstion ZAC LES CADAUX 2022 PAGES 21-22.pdf

3 - DL-2023-46 ZAC LES CADAUX - ADOPTION CG 2022.pdf

4 - DL-2023-47 ZAC LES CADAUX - ADOPTION CA 2022.pdf

5 - 06-NOTE DE SYNTHESE CA 2022.pdf

6 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-BF-2023-08-BF**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

**Délibération N° DL-2023-48
FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023**OBJET DE LA DELIBERATION : FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023****(DELIBERATION N° DL-2023-48)**

M. le Président rappelle à l'Assemblée que Le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du Conseil communautaire le 15 mars 2023 a présenté l'évolution des dépenses et recettes 2022 de la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) ainsi qu'une prospective 2023-2026 prenant en compte des investissements structurants et également une enveloppe exceptionnelle 2023 « Fonds de concours Projet de territoire » qui sera répartie entre les communes membres pour leur permettre de financer des projets communaux en lien avec le Projet de territoire de la CCTA. Le budget primitif 2023 a donc été élaboré en dépenses et en recettes en prévoyant de :

- maintenir le taux d'imposition de la taxe foncière (bâti) identique à celui voté en 2022, soit 2,10 %.
- maintenir le taux d'imposition de la taxe foncière (non bâti) identique à celui voté en 2022, soit 7,56 %.
- maintenir le taux d'imposition de la taxe d'habitation additionnelle, soit 12,00 %.
- maintenir le taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises identique à celui voté en 2022, soit 33,33 % avec possibilité de mise en réserve en 2023 de + 1,11 %, soit un taux maximum de 34,44 %.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36, L. 2312-1 et L. 5214-23 (1°),
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, PAR 40 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE – 3 ABSTENTIONS (M. Xavier CRÉMOUX, Mme Malika MAZOUZ et M. Julien LASSALLE)

- FIXE, pour 2023, les taux suivants :

TAXES	TAUX VOTES
Taxe foncière (bâti)	2,10 %
Taxe foncière (non bâti)	7,56 %
Taxe d'habitation additionnelle	12,00 %
Cotisation foncière des entreprises	33,33 %

- DECIDE de mettre en réserve la différence de taux soit + 1,11 % entre le taux de cotisation foncière des entreprises maximum et le taux voté.
- HABILITE M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Gérard PORTES**Le secrétaire de séance**
Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-48 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Fiscalité

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-48 FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023.pdf

Annexes :

1 - ETAT 1259 2023.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-48-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

**Délibération N° DL-2023-49
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023**OBJET DE LA DELIBERATION : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2023****(DELIBERATION N° DL-2023-49)**

M. le Président rappelle à l'Assemblée que, suite au transfert de plein droit à la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2017 (Loi NOTRe), la CCTA perçoit, en lieu et place du Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) de la région de Lavour, la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et doit procéder au vote du taux de cette taxe pour l'année 2023 sur le territoire de la CCTA. Le produit fiscal ainsi perçu par la CCTA est intégralement reversé trimestriellement au SMICTOM de la région de Lavour.

Par courrier en date du 1^{er} février 2023 joint à la note explicative de synthèse adressée aux conseillers communautaires avec la convocation en séance, M. le Président du SMICTOM de la région de Lavour nous informe que le comité syndical dudit Syndicat a voté son budget primitif le 31 janvier 2023 et sollicite de la CCTA une contribution pour 2023 d'un montant de 3.030.000 € avec l'application d'une augmentation de 3 % contre 6,22 % prévus dans leur prospective 2022-2026 liée à la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Le comité syndical du SMICTOM de la région de Lavour sollicite donc de la CCTA le vote pour l'année 2023 des taux suivants :

SERVICE	COMMUNES CONCERNEES	TAUX VOTES 2023
1	Lavour centre ville et Saint-Sulpice-la-Pointe centre-ville	11,33%
2	Azas, Teulat, Montcabrier et Saint-Sulpice-la-Pointe extérieurs	11,07%
3	Ambres piquetalen et montferrier, Ambres village, Garrigues village, Lavour faubourgs, Lugan village, Marzens hameaux, Massac-Seran village, Saint-Agnan village, Saint-Jean-de-Rives village, Saint-Lieux-lès-Lavour hameaux, Labastide Saint-Georges	9,27%
4	Ambres campagne, Bannières, Belcastel, Garrigues campagne, Lacougotte Cadoul, Lugan campagne, Lavour campagne, Marzens village, Massac-Seran campagne, Roquevidal, Saint-Agnan campagne, Saint-Jean-de-Rives campagne, Saint-Lieux-lès-Lavour campagne, Veilhes	6,95%

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379-0 bis et 1639 bis,
- Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 janvier 2017 relative à l'institution et la perception en lieu et place du Syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Lavour à compter de 2017,
- Vu le courrier en date du 1^{er} février 2023 du Président du Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Lavour appelant la participation 2023 de la CCTA pour un montant de 3.030.000 € justifié par les raisons exposées ci-dessus,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** (M. Emmanuel JOULIÉ n'a pas pris part au vote)

- **FIXE** les taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères pour l'année 2023 comme indiqué ci-dessus.
- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes démarches, à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance


Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DE-2023-49** avec **2** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **TAXE DENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2023**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Fiscalité**

Date de télétransmission : **17/04/2023** Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **DL-2023-49 TEOM 2023.pdf**

Annexes :

1 - ETAT 1259 TEOM 2023.pdf

2 - ETAT 1259 TEOM 2023 1.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-DE-2023-49-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-50
TAXE GEMAPI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAUULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023**OBJET DE LA DELIBERATION : TAXE GEMAPI 2023****(DELIBERATION N° DL-2023-50)**

M. le Président rappelle à l'Assemblée que la loi n°2014-58 de « Modernisation de l'action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI, telle que définie à l'article L.211-7-1-Bis du Code de l'Environnement, a été transférée de plein droit à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA).

Pour mémoire, le territoire de la CCTA est couvert par trois bassins versant (l'Agout, le Tarn et l'Hers Girou) sur lesquels interviennent trois syndicats mixtes différents auxquels adhère la CCTA.

Il est proposé de maintenir le produit de la taxe GEMAPI à la même hauteur qu'en 2020, 2021 et 2022, soit 54.000 €.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu les articles 1530 bis et de l'article 1639 A-I du Code général des impôts,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2019 instituant la taxe GEMAPI,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 54.000 €.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes démarches, à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-50

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : TAXE GEMAPI 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Fiscalité

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-50 TAXE GEMAPI 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-50-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

**Délibération N° DL-2023-51
BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TARN-AGOUT
Adoption du budget primitif 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT**
(DELIBERATION N° DL-2023-51) **Adoption du budget primitif 2023**

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, expose en détail au Conseil communautaire les conditions de la préparation du budget primitif 2023 du budget principal de la Communauté de Communes TARN-AGOUT.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu les articles L. 5211-1, L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis avec la note explicative de synthèse,
- Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la séance du Conseil communautaire du 15 mars 2023 a servi de base à l'élaboration du budget primitif 2023,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, **PAR 41 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE – 2 ABSTENTIONS** (Mme Malika MAZOUZ et M. Julien LASSALLE)

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT d'un montant total de 27 110 376 € en dépenses et en recettes réparti comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 735 518,00 €	18 735 518,00 €
INVESTISSEMENT	8 374 858,00 €	8 374 858,00 €
TOTAL	27 110 376,00 €	27 110 376,00 €

- **PRECISE** que le budget primitif 2023 a été établi et voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.
- **HABILITE** M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

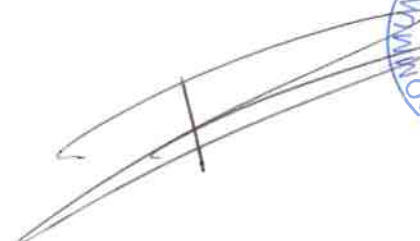

Le Président


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-51

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT Adoption du budget primitif 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-51 CCTA - BUDGET 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-51-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BF-2023-09

avec 4 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT Adoption du budget primitif 2023

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : BUDGET PRINCIPAL 2023 DOCBUDG-20003402300016-081009-BP-2023-12042023000000.xml

Annexes :

1 - BUDGET PRINCIPAL 2023 PAGES SIGNATURES.pdf

2 - 17-NOTE DE SYNTHESE BUDGET 2023.pdf

3 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

4 - DL-2023-51 CCTA - BUDGET 2023.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-BF-2023-09-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

**Délibération N° DL-2023-52
BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE
Adoption du budget primitif 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIÉ (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE**
(DELIBERATION N° DL-2023-52) **Adoption du budget primitif 2023**

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, expose en détail au Conseil communautaire les conditions de la préparation du budget primitif 2023 du budget annexe Petite enfance.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu les articles L. 5211-1, L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis avec la note explicative de synthèse,
- Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la séance du Conseil communautaire du 15 mars 2023 a servi de base à l'élaboration du budget primitif 2023,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le budget primitif 2023 du budget annexe Petite enfance d'un montant total de 3 664 627 € en dépenses et en recettes réparti comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 415 000,00 €	3 415 000,00 €
INVESTISSEMENT	249 627,00 €	249 627,00 €
TOTAL	3 664 627,00 €	3 664 627,00 €

- PRECISE que le budget primitif 2023 a été établi et voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement et que les dépenses de fournitures non individualisables nécessaires au fonctionnement du service Petite enfance feront l'objet d'un remboursement du budget annexe au budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT au vu d'un certificat administratif signé par M. le Président.
- PRECISE que la subvention d'équilibre inscrite dans le budget primitif 2023 sera réajustée en fin d'exercice pour assurer l'équilibre strictement nécessaire par rapport à l'exécution dudit budget.
- HABILITE M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-52

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE Adoption du budget primitif 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-52 PE - BUDGET 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-52-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **BF-2023-10** avec **4** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **11/04/2023**
Objet : **BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE Adoption du budget primitif 2023**

Nature : **Documents budgétaires et financiers**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : **17/04/2023** Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **BUDGET PE 2023 DOCBUDG-20003402300057-081009-BP-2023-12042023000000.xml**

Annexes :

1 - BUDGET PE 2023 PAGES SIGNATURES.pdf

2 - 17-NOTE DE SYNTHESE BUDGET 2023.pdf

3 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

4 - DL-2023-52 PE - BUDGET 2023.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-BF-2023-10-BF**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 30
Nombre de procurations : 11
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-53
BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
Adoption du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**
(DELIBERATION N° DL-2023-53) **Adoption du budget primitif 2023**

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, expose en détail au Conseil communautaire les conditions de la préparation du budget primitif 2023 du budget annexe Accueil de loisirs sans hébergement.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu les articles L. 5211-1, L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis avec la note explicative de synthèse,
- Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la séance du Conseil communautaire du 15 mars 2023 a servi de base à l'élaboration du budget primitif 2023,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE (M. Xavier CREMOUX s'est absenté + 1 pouvoir)

- ADOpte le budget primitif 2023 du budget annexe Accueil de loisirs sans hébergement d'un montant total de 1 143 768 € en dépenses et en recettes réparti comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	944 500,00 €	944 500,00 €
INVESTISSEMENT	199 268,00 €	199 268,00 €
TOTAL	1 143 768,00 €	1 143 768,00 €

- PRECISE que le budget primitif 2023 a été établi et voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement et que les dépenses de fournitures non individualisables nécessaires au fonctionnement du service Accueil de loisirs sans hébergement feront l'objet d'un remboursement du budget annexe au budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT au vu d'un certificat administratif signé par M. le Président.
- PRECISE que la subvention d'équilibre inscrite dans le budget primitif 2023 sera réajustée en fin d'exercice pour assurer l'équilibre strictement nécessaire par rapport à l'exécution dudit budget.
- HABILITE M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

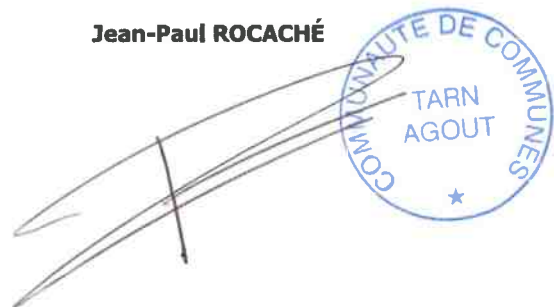
Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-53

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Adoption du budget primitif 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-53 ALSH - BUDGET 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-53-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BF-2023-11

avec 4 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Adoption du budget primitif 2023

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : BUDGET ALSH 2023 DOCBUDG-20003402300065-081009-BP-2023-12042023000000.xml

Annexes :

1 - BUDGET ALSH 2023 PAGES SIGNATURES.pdf

2 - 17-NOTE DE SYNTHESE BUDGET 2023.pdf

3 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

4 - DL-2023-53 ALSH - BUDGET 2023.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-BF-2023-11-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-54
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Adoption du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAU	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Adoption du budget primitif 2023
(DELIBERATION N° DL-2023-54)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, expose en détail au Conseil communautaire les conditions de la préparation du budget primitif 2023 du budget annexe Office de tourisme intercommunal.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu les articles L. 2221-11, R.2221-69, R.2221-70 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis avec la note explicative de synthèse,
- Vu la délibération n° 2022-117 en date du 08 décembre 2022 approuvant le versement par anticipation d'une subvention d'équilibre du budget principal 2022 de la Communauté de communes TARN-AGOUT au budget annexe 2023 Office de tourisme intercommunal TARN-AGOUT,
- Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la séance du Conseil communautaire du 15 mars 2023 a servi de base à l'élaboration du budget primitif 2023,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le budget primitif 2023 du budget annexe Office de tourisme intercommunal d'un montant total de 482 906 € en dépenses et en recettes réparti comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	413 106,00 €	413 106,00 €
INVESTISSEMENT	69 800,00 €	69 800,00 €
TOTAL	482 906,00 €	482 906,00 €

- PRECISE que le budget primitif 2023 du budget annexe Office de tourisme intercommunal a été établi et voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau de l'opération pour la section d'investissement et que les dépenses de fournitures non individualisables nécessaires au fonctionnement du service Office de tourisme intercommunal feront l'objet d'un remboursement du budget annexe au budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT au vu d'un certificat administratif signé par M. le Président.
- PRECISE que la subvention d'équilibre prévisionnelle 2023 votée en décembre 2022 est révisée à la baisse dans le présent budget primitif 2023 et sera réajustée en fin d'exercice pour assurer l'équilibre strictement nécessaire par rapport à l'exécution dudit budget.
- HABILITE M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

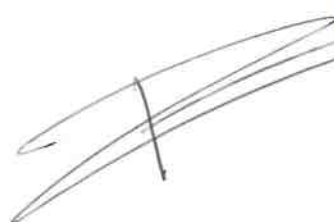

Le Président


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-54

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL Adoption du budget primitif 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-54 OTI - BUDGET 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-54-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **BF-2023-12-bis** avec **4** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL Adoption du budget primitif 2023**

Nature : **Documents budgétaires et financiers**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : **17/04/2023** Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **BUDGET 2023 OTI BIS DOCBUDG-20003402300081-081009-BP-2023-17042023000000.xml**

Annexes :

1 - **BUDGET OTI 2023 PAGES SIGNATURES.pdf**

2 - **17-NOTE DE SYNTHESE BUDGET 2023.pdf**

3 - **BOR TRANSMISSION DOC .pdf**

4 - **DL-2023-54 OTI - BUDGET 2023.pdf**

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-BF-2023-12-bis-BF**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-55
BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Adoption du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIÉ (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
(DELIBERATION N° DL-2023-55) **Adoption du budget primitif 2023**

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, expose en détail au Conseil communautaire les conditions de la préparation du budget primitif 2023 du budget annexe Service public d'assainissement non collectif.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu les articles L. 5211-1 et L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis avec la note explicative de synthèse,
- Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la séance du Conseil communautaire du 15 mars 2023 a servi de base à l'élaboration du budget primitif 2023,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le budget primitif 2023 du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif d'un montant total de 68 369 € en dépenses et en recettes réparti comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	45 369,00 €	45 369,00 €
INVESTISSEMENT	23 000,00 €	23 000,00 €
TOTAL	68 369,00 €	68 369,00 €

- INDIQUE que le budget primitif 2023 a été établi et voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement et que les dépenses de personnel, de fournitures non stockables (eau, edf...), les frais de téléphone/fax/affranchissement, nécessaires au fonctionnement du Service public d'assainissement non collectif feront l'objet d'un remboursement du budget annexe au budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT au vu d'un certificat administratif signé par M. le Président.
- PRECISE que le budget primitif 2023 a été établi en fixant un objectif de 250 contrôles d'installations existantes d'assainissement non collectif et sur la base d'un prévisionnel de 60 contrôles d'installations neuves d'assainissement non collectif.
- HABILITE M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président



Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-55

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Adoption du budget primitif 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-55 SPANC - BUDGET 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-55-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : BF-2023-13

avec 4 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Adoption du budget primitif 2023

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : BUDGET SPANC 2023 DOCBUDG-20003402300024-081009-BP-2023-13042023000000.xml

Annexes :

1 - BUDGET SPANC 2023 PAGES SIGNATURES.pdf

2 - 17-NOTE DE SYNTHESE BUDGET 2023.pdf

3 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

4 - DL-2023-55 SPANC - BUDGET 2023.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-BF-2023-13-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-56
BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX
Adoption du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAUT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION LES CADAUX**
(DELIBERATION N° DL-2023-56) **Adoption du budget primitif 2023**

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, expose en détail au Conseil communautaire les conditions de la préparation du budget primitif 2023 du budget annexe Station d'Épuration (STEP) Les Cadaux.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu les articles L. 5211-1, L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis avec la note explicative de synthèse,
- Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la séance du Conseil communautaire du 15 mars 2023 a servi de base à l'élaboration du budget primitif 2023,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget annexe STEP Les Cadaux d'un montant total de 191 067 € en dépenses et en recettes réparti comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	149 877,00 €	149 877,00 €
INVESTISSEMENT	41 190,00 €	41 190,00 €
TOTAL	191 067,00 €	191 067,00 €

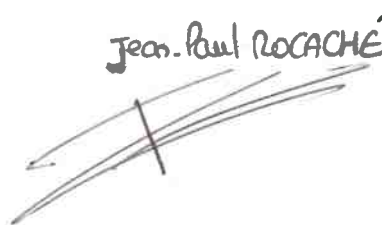
- **INDIQUE** que le budget primitif 2023 a été établi et voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement et que les dépenses nécessaires au fonctionnement du service STEP Les Cadaux feront l'objet d'un remboursement du budget annexe au budget principal de la Communauté de communes TARN-AGOUT au vu d'un certificat administratif signé par M. le Président,
- **HABILITE** M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président


Gérard PORTES

Le secrétaire de séance


Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-56

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE STATION DEPURATION LES CADAUX Adoption du budget primitif 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-56 STEP - BUDGET 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-56-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-57
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX
Adoption du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAU	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX
Adoption du budget primitif 2023
(DELIBERATION N° DL-2023-57)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, expose en détail au Conseil communautaire les conditions de la préparation du budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement Les Cadaux.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu les articles L. 5211-1 et L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis avec la note explicative de synthèse,
- Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la séance du Conseil communautaire du 15 mars 2023 a servi de base à l'élaboration du budget primitif 2023,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023 et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement Les Cadaux d'un montant total de 544 155,27 € en dépenses et en recettes réparti comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	357 526,47 €	357 526,47 €
INVESTISSEMENT	186 628,80 €	186 628,80 €
TOTAL	544 155,27 €	544 155,27 €

- PRECISE que le budget primitif 2023 a été établi et voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.
- HABILITE M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-57

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX Adoption du budget primitif 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-57 LOTISSEMENT LES CADAUX - BUDGET 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-57-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **BF-2023-15**

avec **4** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CADAUX Adoption du budget primitif 2023**

Nature : **Documents budgétaires et financiers**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : **17/04/2023** Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **BUDGET LOTISSEMENT LES CADAUX 2023 DOCBUDG-20003402300032-081009-BP-2023-13042023000000.xml**

Annexes :

1 - **BUDGET LOTISSEMENT LES CADAUX 2023 PAGES SIGNATURES.pdf**

2 - **17-NOTE DE SYNTHESE BUDGET 2023.pdf**

3 - **BOR TRANSMISSION DOC .pdf**

4 - **DL-2023-57 LOTISSEMENT LES CADAUX - BUDGET 2023.pdf**

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-BF-2023-15-BF**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-58
BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX
Adoption du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAU	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhès)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX
Adoption du budget primitif 2023
(DELIBERATION N° DL-2023-58)

A la demande de M. le Président, M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, expose en détail au Conseil communautaire les conditions de la préparation du budget primitif 2023 du budget annexe ZAC Les Cadaux.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu les articles L. 5211-1 et L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les documents budgétaires qui lui ont été remis avec la note explicative de synthèse,
- Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la séance du Conseil communautaire du 15 mars 2023 a servi de base à l'élaboration du budget primitif 2023,
- Vu l'examen par la commission Finances en date du 23 mars 2023, et par le Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. Emmanuel JOULIÉ, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOpte le budget primitif 2023 du budget annexe ZAC Les Cadaux d'un montant total de 3 539 277,50 € en dépenses et en recettes réparti comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 839 638,75 €	1 839 638,75 €
INVESTISSEMENT	1 699 638,75 €	1 699 638,75 €
TOTAL	3 539 277,50 €	3 539 277,50 €

- PRECISE que le budget primitif 2023 a été établi et voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.
- HABILITE M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président

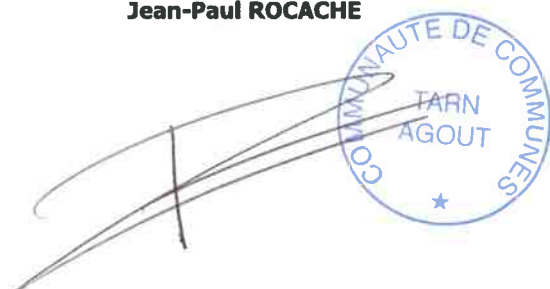


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC IARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-58

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX Adoption du budget primitif 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-58 ZAC LES CADAUX - BUDGET 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-58-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **BF-2023-16**

avec **4** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **BUDGET ANNEXE ZAC LES CADAUX Adoption du budget primitif 2023**

Nature : **Documents budgétaires et financiers**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : **17/04/2023** Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **BUDGET ZAC LES CADAUX 2023 DOCBUDG-20003402300099-081009-BP-2023-13042023000000.xml**

Annexes :

1 - BUDGET ZAC LES CADAUX 2023 PAGES SIGNATURES.pdf

2 - 17-NOTE DE SYNTHESE BUDGET 2023.pdf

3 - BOR TRANSMISSION DOC .pdf

4 - DL-2023-58 ZAC LES CADAUX - BUDGET 2023.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-BF-2023-16-BF**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-59
RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAU	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023**OBJET DE LA DELIBERATION : RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER****(DELIBERATION N° DL-2023-59)**

M. le Président rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer les effectifs nécessaires au fonctionnement des Services communautaires. Dans ce cadre, il convient de procéder au recrutement de personnel contractuel pour assurer le fonctionnement saisonnier du site de la Base de loisirs Ludolac (81500 St-Lieux-Lès-Lavaur) et des services suivants : Office de tourisme intercommunal, Accueils de loisirs sans hébergement communautaires, Entretien des sites et bâtiments, Propreté des locaux et Centre aquatique intercommunal.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L 332-23,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE de procéder à l'ouverture des postes saisonniers suivants :
 - Pour la base de loisirs Ludolac : du 1^{er} juin au 30 septembre 2023, 4 emplois à temps non complet d'adjoint d'animation territorial pour assurer l'accueil du public, la gestion du bar et la location des pédalos, emplois rémunérés sur la base de la grille C1 correspond à ce grade.
 - Pour l'Office de tourisme intercommunal : du 15 juin au 17 septembre 2023, 2 emplois à temps complet d'adjoint administratif territorial pour assurer les missions d'accueil physique et téléphonique du public et certaines tâches administratives, emplois rémunérés sur la base de la grille C1 correspond à ce grade.
 - Pour les Accueils de loisirs sans hébergement : du 1^{er} au 30 juin 2023 pour les réunions de préparation et du 10 juillet au 1^{er} septembre 2023, 30 emplois à temps non complet d'adjoint d'animation territorial pour assurer les missions d'accueil des groupes d'enfants de 3 ans à 11 ans et de conception, proposition et mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs, emplois rémunérés sur la base de la grille C1 correspond à ce grade.
 - Pour le service Entretien des sites et bâtiments : du 10 juillet au 1^{er} septembre 2023, 2 emplois à temps complet d'adjoint technique territorial pour assurer les missions de montage, démontage et entretien des matériels communautaires (stands, chapiteaux, etc.), entretien des espaces verts communautaires et réalisation de petits travaux d'entretien courant, emplois rémunérés sur la base de la grille C1 correspond à ce grade.
 - Pour le service Propreté des locaux : du 4 juillet au 1^{er} septembre 2023, 5 emplois à temps non complet d'adjoint technique territorial pour assurer les missions d'entretien courant de locaux et de gros ménages annuels, emplois rémunérés sur la base de la grille C1 correspond à ce grade.
 - Pour le service Centre aquatique intercommunal : du 8 juillet au 3 septembre 2023 :
 - ✓ 3 emplois à temps complet d'éducateur APS ou d'opérateur APS, en fonction du niveau de qualification, pour assurer les missions de surveillance des bassins et zones de baignades ainsi que la sécurité du publics, emplois rémunérés sur la base de la grille du premier grade correspondant à ce grade.
 - ✓ 3 emplois à temps complet d'adjoint technique territorial pour assurer les missions d'entretien des locaux (plages, vestiaires, extérieurs,..), l'accueil physique et téléphonique du public et l'encaissement des droits d'entrée, emplois rémunérés sur la base de la grille C1 correspond à ce grade.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment l'ensemble des contrats à durée déterminée à conclure au cas par cas.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

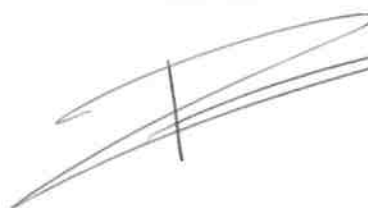
Le Président



Gérard PORTES

Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-59 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 17/04/2023 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-59 RECRUTEMENT PERSONNEL SAISONNIER.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-59-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-60

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-60 TABLEAU DES EFFECTIFS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-60-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023
OBJET DE LA DELIBERATION : TABLEAU DES EFFECTIFS
(DELIBERATION N° DL-2023-60)

M. le Président rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Dans ce cadre, il est proposé de créer, par transformation, les emplois suivants :

ANCIEN GRADE			NOUVEAU GRADE		
Nombre d'emploi	Temps de Travail	Libellé	Nombre d'emploi	Temps de travail	Libellé
A COMPTER DU 1 ^{ER} MAI 2023					
3	35/35	Adjoint technique	3	35/35	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
1	35/35	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35/35	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
2	35/35	Educateur de jeunes enfants	2	35/35	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle
1	17.5/35	Educateur de jeunes enfants	1	17.5/35	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle
A COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2023					
1	35/35	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35/35	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
A COMPTER DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2023					
1	28/35	Adjoint technique	1	28/35	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
A COMPTER DU 1 ^{ER} NOVEMBRE 2023					
1	35/35	Educateur de jeunes enfants	1	35/35	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle

En outre, il convient de créer :

- A compter du 17 avril 2023 : un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- A compter du 1^{er} juillet 2023 : un emploi à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives, trois postes d'apprentissage pour les besoins des services et 2 emplois à temps complet d'auxiliaires de puériculture dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L 313-1,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- APPROUVE la création de tous les emplois tels qu'énoncés ci-dessus.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président

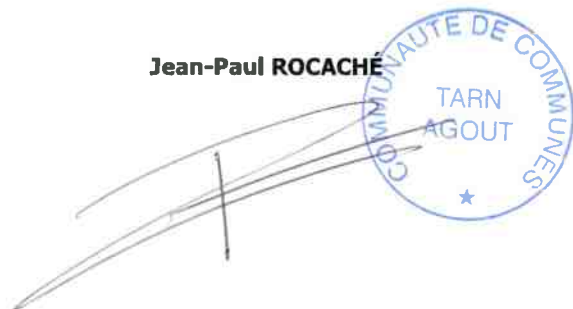


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHE




DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-60
TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUUX, Mme Marie-Claire MARIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-61
BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LUDOLAC (81500 ST-LIEUX-LES-LAVAUUR) :
FIXATION DES TARIFS

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAL (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDÉZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUITRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-les-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : **BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LUDOLAC (81500 ST-LIEUX-LES-LAVOUR) : FIXATION DES TARIFS**
(DELIBERATION N° DL-2023-61)

M. le Président rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 3 juin 2021, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT a fixé les tarifs applicables aux différentes activités et prestations assurées au sein de la base de loisirs intercommunale Ludolac (81500 St-Lieux-lès-Lavour).

Il est nécessaire de modifier la grille tarifaire afin d'augmenter le tarif de la bière en bouteille de 2,50 € à 3,00 €.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R. 2221-97,
- Vu la délibération du Conseil communautaire N° DL-2021-78 en date du 3 juin 2021,
- Vu la grille des tarifs de la base de loisirs intercommunale Ludolac qui lui a été remise et est annexée à la présente délibération,
- Vu les avis favorables de la commission Tourisme / Sport / Culture en date du 19 décembre 2022 et du Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- FIXE les tarifs applicables, à compter du 1^{er} juin 2023, aux activités et prestations assurées au sein de la base de loisirs intercommunale Ludolac tels que détaillés dans le document annexé à la présente délibération.
- PRECISE que par conséquent, à compter cette même date, toutes les dispositions prévues par délibération en date du 3 juin 2021 sont abrogées.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

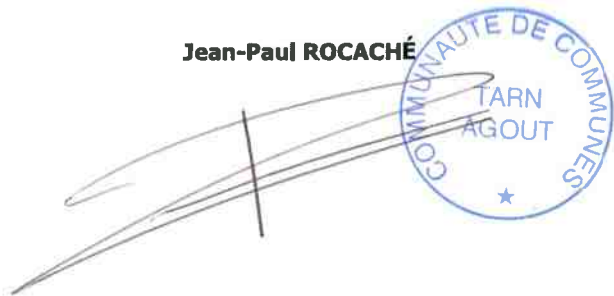


Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DE-2023-61B**

avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LUDOLAC (81500 ST-LIEUX-LES-LAVAUUR) : FIXATION DES TARIFS- ANNULE ET RENMPLACE**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : **17/04/2023**

Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **DL-2023-61 LUDOLAC - TARIFS.pdf**

Annexes :

1 - Tarifs 2023 LUDOLAC.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-DE-2023-61B-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LUDOLAC

TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 1^{er} JUIN 2023

LOCATIONS ET ACTIVITES		
Mini-golf (le club pour 1 heure)		4,00 €
Pour les groupes à partir de 10 personnes, le club		2,00 €
Raquette de tennis (une heure)		2,00 €
Petit pédalo - 1 ou 2 personnes (la 1/2 heure 6 €)	1 heure	8,00 €
Grand pédalo - 3 ou 4 personnes (la 1/2 heure 10 €)	1 heure	12,00 €
Canoë, (1 heure) 1 ou 2 personnes		6,00 €
Stand-up paddle (45 minutes)		8,00 €
Course d'orientation Carte A4		1,00 €
BOISSONS		
Café expresso ou Thé		1,50 €
Limonade nature, citron vert ou groseille		2,00 €
Boisson canette 33 cl		2,50 €
Bouteille de jus de pomme		5,00 €
Verre de jus de pomme		2,00 €
Sirop à l'eau		1,00 €
Verre de vin		2,50 €
Bouteille de vin		10,00 €
Bière bouteille 33 cl ou pression		3,00 €
Eau de source 0,5 litre		0,80 €
Eau de source 1 litre		1,50 €
Verre consigné		1,00 €
Verre CCTA (Communauté de Communes Tarn-Agout)		1,00 €
GLACES		
Pot de glace individuel		2,50 €
Formule Pot de glace individuel + 1 biscuit		3,00 €
BISCUITS et CHIPS		
Biscuits de la Bécasse 3 sablés ou carrés au choix		2,50 €
Formule Café ou Thé + 1 biscuit		2,00 €
Chips artisanale 50 g		1,00 €
Chips artisanale 125 g		2,00 €
Chips artisanale 200 g		3,00 €

Délibéré et approuvé par le Conseil communautaire dans sa séance du 11 Avril 2023

Le Président

Gérard PORTES

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-62
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VAURAI :
DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION DE LA REVISION

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VAURAI : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION DE LA REVISION

(DELIBERATION N° DL-2023-62)

A la demande de M. le Président, Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de la commission Urbanisme / Habitat, rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du SCoT du Vaurais 2016-2022 et a prescrit sa révision. Au cours de la séance, il a été décidé que les objectifs poursuivis pour la révision et les modalités de concertation du public seraient complétés en 2023, conformément à l'article L.143-17 du Code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis pour la révision sont les suivants :

La révision du SCoT du Vaurais est justifiée et motivée par plusieurs objectifs dont certains sont issus de l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT approuvée par délibération précitée, ainsi que par la mise en conformité du document avec le droit en vigueur et sa mise en compatibilité avec les nouveaux documents cadres auxquels il doit se référer.

La révision du SCoT du Vaurais doit permettre :

- D'adapter le périmètre du SCoT en intégrant le retrait de la Commune de Buzet-sur-Tarn.
- De prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires applicables au SCoT en tenant compte :
 - des objectifs fixés par la loi dite « Climat et Résilience » en matière de réduction de la consommation foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols, par l'intégration de la territorialisation des objectifs que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Occitanie en cours de modification doit décliner.
 - des dispositions issues de la Loi ELAN relative à la modernisation des SCoT en tant qu'outil stratégique de conception d'une planification intercommunale, afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de cadre de référence en matière de coordination des politiques publiques.
- De faire du SCoT un document intégrateur des documents de planification supérieurs dont le SRADDET Occitanie, permettant aux PLU et cartes communales des communes membres de ne se référer juridiquement qu'à lui.
- De prendre en compte le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCTA approuvé, les enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration ainsi que de la mise en œuvre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui débutera courant 2023, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) en cours d'élaboration.
- De prendre en compte les enjeux locaux identifiés dans le Projet de Territoire de la CCTA, ainsi que les études en cours et à venir telle que celle liée à la mobilité (notamment le transport à la demande, le schéma vélo).
- De définir une stratégie d'aménagement qui garantisse un cadre de vie de qualité aux populations présentes et futures au profit d'un développement équilibré sur la base de l'armature territoriale définie par le SCoT.
- D'intégrer le changement climatique et de réduire la vulnérabilité du territoire dans les projections et modèles de développement qui seront définis.

Les modalités de la concertation publique sont les suivantes :

- Organisation de réunions publiques pédagogiques et de suivi de l'élaboration du futur SCoT permettant l'information et l'échange avec le public du territoire aux étapes clés de la procédure soit : avant la présentation du Plan d'Aménagement Stratégique - ancien PADD - en Conseil communautaire pour qu'il soit débattu et avant l'arrêt du projet de SCoT révisé.
- Publications périodiques dans le journal de la CCTA, ainsi qu'en version numérique sur le site internet et les réseaux sociaux de la CCTA lors des phases de validation de l'étude par le Conseil communautaire.
- Transmission aux communes membres des publications intercommunales afin qu'elles soient relayées dans les publications numériques et dans les journaux des communes.
- Elaboration de panneaux d'information portant sur les principales étapes de la procédure en exposition au siège de la CCTA. Ils seront diffusés en version papier et numérique aux communes membres pour assurer une plus large information du public et permettre à chacun de pouvoir s'exprimer lors de la concertation et de l'enquête publique.
- Mise à disposition d'un cahier de concertation au siège de la CCTA aux jours et heures habituels d'ouverture au public, destiné aux observations de toute personne intéressée jusqu'à l'arrêt du SCoT,
- Le public pourra également faire connaître ses observations/questions au fur et à mesure en les adressant :
 - par voie postale à l'attention du Président de la CCTA Rond-point de Gabor 81370 St-Sulpice-la-Pointe
 - par voie électronique via le site internet de la CCTA (formulaire en remplissant en ligne)
- A l'issue de la phase de concertation, un bilan sera présenté en Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 143-28, R. 143-14, R. 143-15,
- Vu la délibération du Conseil communautaire N° 2016-99 en date du 12 décembre 2016 portant approbation du SCoT du Vaurais,
- Vu la délibération du Conseil communautaire N° DL-2022-127 en date du 8 décembre 2022 portant approbation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du SCoT du Vaurais 2016-2022 et prescription de la révision du SCoT,

(Page 3/3 - SUITE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023 - OBJET DE LA DELIBERATION : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VAURAI : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION DE LA REVISION)

- Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme & Habitat en date du 28 mars 2023,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de la commission Urbanisme / Habitat,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- VALIDE les objectifs poursuivis pour la révision du SCoT du Vaurais et les modalités de concertation du public tels que définis ci-dessus, associant pendant la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.
- AUTORISE M. le Président à mettre en œuvre les modalités de concertation définies ci-dessus et à procéder, si besoin, à toute autre mesure complémentaire.
- DECIDE de confier les études techniques nécessaires à la révision du SCoT à un bureau d'études ou groupement de bureaux d'études et habilite M. le Président à effectuer toutes les démarches de consultation nécessaires pour cela, à signer tous documents, ainsi qu'à solliciter tout éventuel financement de ces études.
- DEMANDE à M. le Préfet que les services de l'Etat soient associés à la procédure de révision du SCoT et sollicite le porter à connaissance.
- CHARGE M. le Président de notifier la présente délibération ainsi que la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 prescrivant la révision du SCoT aux personnes publiques associées telles que définies par le Code de l'urbanisme.
- CHARGE M. le Président de procéder aux mesures de publicité et d'informations de la présente délibération, conformément aux articles R143-14 et suivants du code de l'urbanisme :
 - Affichage pendant 1 mois au siège de la CCTA et des communes membres du périmètre du SCoT du Vaurais,
 - Mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans les départements du Tarn et de Haute-Garonne,
 - Publication sur le site internet (le recueil des actes administratifs ayant récemment été supprimé par la réglementation) de la Communauté de Communes Tarn-Agout.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

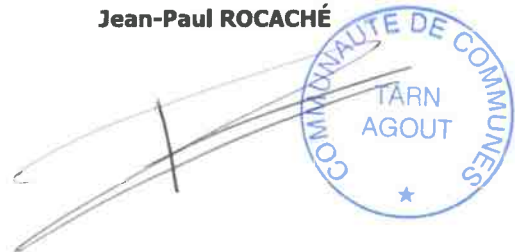
Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ



CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DE-2023-62** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/04/2023**

Objet : **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VAURAI : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION DE LA REVISION**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Domaines de competences par themes - Amenagement du territoire**

Date de télétransmission : **17/04/2023** Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **DL-2023-62 SCOT DU VAURAI - DEFINITION OBJECTIFS MODALITES CONCERTATION REVISION.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20230411-DE-2023-62-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2023**

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de procurations : 12
Date de convocation : 5 avril 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2023

Délibération N° DL-2023-63
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A LAVAUR : SITE D'ACCUEIL PROVISoire
PENDANT LA FERMETURE DE L'AIRE POUR TRAVAUX DE REHABILITATION

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique RÉMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	Mme Danièle SOULA (Suppléante)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	-
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) (DL-2023-40 à DL-2023-63) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) Mme Laurence SÉNÉGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) Mme Malika MAZOUZ (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	-
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) (Ambres), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Philippe VANTAU, Mme Marie-Claire MARGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. Bernard LAMOTTE (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. William RENAULT, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Jean-Marie VIDAL) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (pouvoir à Mme Viviane BONHOMME) (Marzens), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Gilles CORMIGNON (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Nathalie MARCHAND (pouvoir à Mme Laurence BLANC), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à Mme Laurence SÉNÉGAS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Laurent SAADI) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Benoît CATALA (Veilhes)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROCACHÉ (Viviers-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A LAVOUR : SITE D'ACCUEIL PROVISOIRE PENDANT LA FERMETURE DE L'AIRE POUR TRAVAUX DE REHABILITATION

(DELIBERATION N° DL-2023-63)

A la demande de M. le Président, Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de la commission Urbanisme / Habitat, rappelle à l'Assemblée que, conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage 2022-2028, la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) a effectué une consultation pour réaliser les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage « Les Cauquillous » à Lavour.

Pour ce faire, l'aire d'accueil doit être totalement libérée des occupants avant le démarrage des travaux dont la durée est estimée à 8 mois. La réglementation impose de proposer un site d'accueil provisoire pour les usagers de l'aire présents au moment de la fermeture et à ceux qui transitent par le territoire de la CCTA au cours de la période de fermeture.

Un site d'accueil provisoire a été identifié sur la commune de Labastide St-Georges qui, après plusieurs réunions avec les élus municipaux, accepte de l'accueillir étant précisé que la CCTA prend en charge tous les travaux d'aménagement nécessaires ainsi que les coûts d'entretien.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'établir une convention avec la commune de Labastide St-Georges et autoriser M. le Président de la CCTA à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'occupation du site provisoire retenu, pendant la durée des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Les Cauquillous » à Lavour.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-29,
- Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme & Habitat en date du 28 mars 2023,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2023,
- Entendu l'exposé de Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de la commission Urbanisme / Habitat,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- AUTORISE M. le Président de la CCTA à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'occupation du site provisoire retenu sur la commune de Labastide-St-Georges, pendant la durée des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Les Cauquillous » à Lavour.
- HABILITE M. le Président à signer la convention à passer avec la commune de Labastide St-Georges ainsi que tout autre document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme

Le Président


Gérard PORTES


Le secrétaire de séance

Jean-Paul ROCACHÉ

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DE-2023-63

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/04/2023

Objet : AIRE DACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A LAVOUR : SITE DACCUEIL PROVISoire PENDANT LA FERMETURE DE LAIRE POUR TRAVAUX DE REHABILITATION

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Aménagement du territoire

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DL-2023-63 AAGV - SITE ACCUEIL PROVISoire FERMETURE POUR TRAVAUX REHABILITATION.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20230411-DE-2023-63-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023